

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 35

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015] D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TRAVAUX DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE (MDE)

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUTNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015] D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TRAVAUX DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE (MDE)

Le SDE76 exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public le 1^{er} janvier 2014. Il convient de pouvoir régler les dépenses dès le 1^{er} janvier 2014.

Ainsi, Monsieur le Président propose, en maintenant l'Autorisation de Paiement (AP), de diminuer le compte 204-15 éclairage public 2013 de 1 000 000 € et d'ouvrir au 45-81 2 000 000 € TTC de travaux d'éclairage public qui consommeront 1 000 000 € de Crédit de Paiement (CP) au travers du 204-15-8-041.

Les mêmes dispositions sont à prendre pour les travaux relatifs à la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE).

Ainsi, 500 000 € de CP de subventions au 204-15-8 seront remplacés par 800 000 € de travaux TTC au 45-81-041 qui consommeront 500 000 € de CP au travers du 204-15-8.

Les AP 2013 sont modifiées comme suit en dépenses et en recettes :

OPERATION : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ECLAIRAGE PUBLIC [2013-15] : autorisation de programme							
DEPENSES							
ARTICLES			AP OUVERTEAU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	DM1	DM2	total
4581 Travaux EP			300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 000 000,00	2 600 000,00
TOTAL			300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 000 000,00	2 600 000,00
204158 ep			4 220 000,00	4 220 000,00	208 316,70	1 000 000,00	3 011 683,30
204158-041 ep			180 000,00	180 000,00	96 213,00	1 000 000,00	1 276 213,00

RECETTES							
ARTICLES			AP OUVERTEAU BP2013	AP OUVERTEAU BP2013	DM1	DM2	total
Subv SDE EP 80%			180 000,00	180 000,00	96 213,00	1 000 000,00	1 276 213,00
4582 PART Communes			178 800,00	178 800,00	145 787,00	999 200,00	1 323 787,00
TOTAL			358 800,00	358 800,00	242 000,00	1 999 200,00	2 600 000,00

OPERATION : PROGRAMME PLURIANNUEL MDE [2013-15] : autorisation de programme							
DEPENSES							
ARTICLES			AP OUVERTEAU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	DM1	DM2	total
4581 Travaux EP			239 200,00	239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00
TOTAL			239 200,00	239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00
204158 ep			1 850 000,00	1 850 000,00	41 136,89	500 000,00	1 308 863,11
204158-041 ep			150 000,00	150 000,00	38 101,00	500 000,00	611 899,00

RECETTES							
ARTICLES			AP OUVERTEAU BP2013	AP OUVERTEAU BP2013	DM1	DM2	total
Subv SDE EP 75%			150 000,00	150 000,00	38 101,00	500 000,00	611 899,00
4582 PART Communes			89 200,00	89 200,00	1 099,00	300 000,00	388 101,00
TOTAL			239 200,00	239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00

Egalement les tableaux suivants résument les CP à coût identique pour le SDE76 :

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ECLAIRAGE PUBLIC [2013-15] : CP année 2013							
DEPENSES							
ARTICLES	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	DM1	DM2	total	reste à financer 2014
4581 Travaux EP			358 800,00	241 200,00	2 000 000,00	2 600 000,00	
TOTAL			358 800,00	241 200,00	2 000 000,00	2 600 000,00	
204158 ep			1 898 000,00	23 326,68	1 000 000,00	804 673,32	2 407 009,98
204158-041 ep			180 000,00	86 213,00	1 000 000,00	1 276 213,00	

RECETTES							
ARTICLES	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	recettes ouvertes au titre de 2013	DM1	DM2	total	recettes report 2014
4582-041 Subv SDE cable EP 70%	-		180 000,00	96 213,00	1 000 000,00	1 276 213,00	
4582 PART Communes	-		178 800,00	145 787,00	999 200,00	1 323 787,00	
TOTAL	-	-	358 800,00	242 000,00	1 999 200,00	2 600 000,00	-

PROGRAMME PLURIANNUEL MDE [2013-15] : CP année 2013							
DEPENSES							
ARTICLES	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	DM1	DM2	total	reste à financer 2014
4581 Travaux EP			239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00	
TOTAL	-	-	239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00	-
204158 ep			740 000,00	16 454,76	500 000,00	223 545,24	1 085 317,87
204158-041 ep			150 000,00	38 101,00	500 000,00	611 899,00	-

RECETTES							
ARTICLES	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	recettes ouvertes au titre de 2013	DM1	DM2	total	recettes report 2014
4582-041 Subv SDE cable EP 70%	-		150 000,00	38 101,00	500 000,00	611 899,00	
4582 PART Communes	-		89 200,00	1 099,00	300 000,00	388 101,00	
TOTAL	-	-	239 200,00	39 200,00	800 000,00	1 000 000,00	-

Egalement, le Président expose que :

- sur 838 projets programmés à la DM 1 du 28 juin 2013,
- 801 ont été délibérés par les communes bénéficiaires,
- 37 sont annulés faute de délibération communale reçue dans les temps,
- et que seules 722 conventions sont revenues signées.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de MAINTENIR l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel [2013-2015] d'éclairage public et MDE [2013-2015],
- de MAINTENIR les crédits de paiement pour l'année [2013],
- de TRANSFORMER le versement de subventions en travaux subventionnés,
- d'ADOPTER la liste modifiée des travaux du programme d'éclairage public [2013-2015] ci-annexée,
- de FIXER au 15 décembre 2013 la date limite de retour des conventions signées.

Les autres points de la délibération 2013-27 du 28 juin 2013 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



Daniel JOFFROY.



collectivité	commune	opération	recensement des demandes d'EP formulées par		montant de travaux retenus y compris dépense non subventionnable	montants subventions par projet			date d'envoi de la convention	date de l'arrêté de subvention
			délib communale	rete-nu		EP 2013 à 60%	MDE 2013 à 75%	travaux préalables à la maintenance BP 2013		
	Les Loges	Grande Rue	23/03/13	X	8 367,67	4 970,99	62,02	0,00	24/05/2013	20/06/2013
	Fongueusemare	Bourg	07/03/13	X	17 871,22	8 715,01	2 509,65	0,00	24/05/2013	17/06/2013
	Yport	Rue Henry Simon	15/04/13	X	28 951,48	9 073,04	5 912,25	0,00	22/05/2013	17/06/2013
	Gerville	Ecole + Mairie	21/03/13	X	4 614,05	1 518,97	1 080,00	0,00	24/05/2013	20/06/2013
	Gerville	Abri-bus	21/03/13	X	3 026,93	1 020,15	540,00	0,00	24/05/2013	20/06/2013
	Bénouville	Rue des Terriens	11/04/13	X	6 160,53	2 282,04	1 767,85	0,00	24/05/2013	02/07/2013
	Saint-Léonard	R.D. N°940 Route d'Etretat	27/03/13	X	10 150,30	3 334,37	1 924,18	0,00	24/05/2013	21/06/2013
	Yport	Rue Alfred Nunes / Rue Casimir Vatinel	15/04/13	X	4 262,10	1 676,25	540,00	0,00	27/05/2013	17/06/2013
	Yport	Mairie - Vaucotte	15/04/13	X	14 570,54	3 937,60	6 005,90	0,00	27/05/2013	17/06/2013
	Saussezemare-en-Caux	Route d'Ecainville	14/06/13	X	12 482,20	2 815,15	3 230,55	0,00	24/05/2013	18/06/2013
	Ganzeville	Mairie	08/04/13	X	5 810,98	1 089,61	2 160,00	0,00	27/05/2013	10/06/2013
FONTAINE LE BOURG										
	Anceaumeville	Variateurs Armoire E	02/04/13	X	11 470,00	2 843,33	5 048,46	0,00	29/05/2013	12/06/2013
	Anceaumeville	Remplacement de 4 lanternes Ballons Fluo	02/04/13	X	5 164,38	1 100,48	2 160,00	0,00	29/05/2013	12/06/2013
	Bosc-le-Hard	1 EP Espace Jean Moulin	04/03/13	X	2 503,46	1 502,08	0,00	0,00	19/07/2013	30/09/2013
	Bosc-le-Hard	Remplacement BF	04/03/13	X	14 772,81	3 214,87	6 781,63	0,00	28/05/2013	18/06/2013
	Bosc-le-Hard	Variateurs	04/03/13	X	23 052,33	1 715,03	15 145,39	0,00	31/05/2013	24/06/2013
	Bosc-le-Hard	abords salle polyvalente	09/09/13	X	14 123,63	8 474,18	0,00	0,00	07/10/2013	07/11/2013
	Cailly	Variateur sur armoire F	11/03/13	X	6 078,45	1 404,92	2 802,69	0,00	28/05/2013	18/06/2013
	Cailly	Lanternes vétustes Joncs Marins 2	11/03/13	X	3 050,41	448,95	1 726,62	0,00	28/05/2013	18/06/2013
	Cailly	Aménagement Salle des Fêtes	11/03/13	X	4 414,56	2 177,53	0,00	0,00	06/06/2013	
	Cailly	Lanternes vétustes Joncs Marins	11/03/13	X	4 285,16	844,47	2 158,20	0,00	06/06/2013	
	Claville-Motteville	Route des Authieux	08/03/13	X	3 443,19	2 065,91	0,00	0,00	31/05/2013	27/06/2013
	Claville-Motteville	Variateurs	08/03/13	X	7 648,73	1 052,24	4 421,25	0,00	31/05/2013	27/06/2013
	Clères	CR11 - 1 Point Lumineux	08/04/13	X	1 245,67	403,29	430,14	0,00	29/05/2013	21/06/2013
	Clères	Rue du Bois Hébert	01/07/13	X	4 819,08	1 631,45	1 575,00	0,00	18/07/2013	13/08/2013
	Clères	Chasse Marée	08/04/13	X	7 555,96	4 533,58	0,00	0,00	31/05/2013	21/06/2013
	Clères	Route de Clères (mât solaire)	04/11/13	X						
	Cottévrard	Rue-des-Anémones / Rue-des-Champs		X						
	Eslettes	Rue des Dahlias	28/03/13	X	19 547,54	11 374,75	0,00	0,00	29/05/2013	18/06/2013
	Fontaine-le-Bourg	Route de Clères	09/04/13	X	7 584,48	4 550,69	0,00	0,00	28/05/2013	11/09/2013
	Fontaine-le-Bourg	Rue Fontaine Nourrice	09/04/13	X	8 019,33	3 365,51	1 807,60	0,00	02/07/2013	13/08/2013
	Fontaine-le-Bourg	Rue Stanislas Hélot	09/04/13	X	4 442,62	2 665,57	0,00	0,00	04/07/2013	13/08/2013
	Fontaine-le-Bourg	Remplacement BF	09/04/13	X	15 354,53	2 172,76	8 799,95	0,00	04/07/2013	13/08/2013
	Grugny	Aménagement Place de la Mairie + Dépose/repose ca	19/03/13	X	38 442,60	16 603,16	0,00	0,00	31/05/2013	21/06/2013
	Le Bocasse	Poste "BOSC LA MER" 76105P0003	09/04/13	X	28 895,87	13 466,97	4 838,19	0,00	06/06/2013	21/06/2013
	Mont-Cauvaire	Logi-séniors	02/04/12	X	51 060,00	30 636,00	0,00	0,00	25/01/2013	26/02/2013
	Saint-André-sur-Cailly	Route de Morgny	04/04/13	X	18 295,43	7 396,89	4 475,46	0,00	29/05/2013	26/09/2013
	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Braquetuit (1ère partie)	08/04/13	X	10 143,08	6 085,85	0,00	0,00	10/06/2013	27/06/2013
	Saint-Germain-sous-Cailly	Rue de l'homme dieu	08/04/13	X	2 777,61	1 305,05	451,90	0,00	10/06/2013	27/06/2013
	Saint-Germain-sous-Cailly	6 PC + 2 remplacement BF	14/10/13	X	4 086,69	1 676,54	969,34	0,00	04/11/2013	
FONTAINE LE DUN										
	Angiens	Horloges astro	12/04/13	X	4 140,53	395,34	2 611,22	0,00	02/07/2013	25/07/2013
	Angiens	rue du clos gras	12/04/13	X	5 417,84	3 250,70	0,00	0,00	02/07/2013	25/07/2013
	Anglesqueville-la-Bras-Long	Rplct 4 armoires EP avec serrure clef	27/03/13	X	9 425,80	2 345,41	4 137,59	0,00	02/07/2013	16/09/2013
	Anglesqueville-la-Bras-Long	pose 1 EP Carrefour CD 107 - Rue de l'Eglise et CV 1	27/03/13	X	1 070,01	642,00	0,00	0,00	02/07/2013	23/09/2013
	Ermenouville	rue du four a pain liée a securisation	10/04/13	X	12 603,56	6 800,14	0,00	0,00	02/07/2013	22/07/2013
	Fontaine le Dun	lotissement le bel horizon EP oublié sur tranche 2012	03/07/13	X	2 015,17	835,04	467,58	0,00	23/09/2013	02/10/2013
	La Gaillarde	Rplct de 5 LEP BF + 6 candélabres BF Chemin du Gu	14/03/13	X	12 743,71	4 289,40	4 196,04	0,00	02/07/2013	29/07/2013
	La Gaillarde	Pose 1 horloge astro dans armoire rue Chêne + rplct	14/03/13	X	7 077,09	786,15	4 325,13	0,00	02/07/2013	29/07/2013
	La Gaillarde	Armoire Rue du Puit à remplacer	14/03/13	X	1 392,92	247,75	735,01	0,00	02/07/2013	29/07/2013
	La Gaillarde	Suppression Armoire rue des Forrières + Rplct 8 LEP	14/03/13	X	6 478,19	1 900,33	2 483,23	0,00	10/07/2013	29/07/2013
	La Gaillarde	Rplct 2 LEP BF sur armoire Mairie	14/03/13	X	1 209,34	228,96	620,81	0,00	02/07/2013	29/07/2013
	La Gaillarde	Pose 1 LEP sur armoire Château	14/03/13	X	678,83	407,30	0,00	0,00	02/07/2013	29/07/2013
	Le Bourg-Dun	Eclairage stade de foot	19/03/13	X	37 715,71	21 199,10	1 787,91	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Le Bourg-Dun	Stade - remplacement des BF	19/03/13	X	6 093,00	2 175,69	1 850,14	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Le Bourg-Dun	Route de Beaufoumier vers le futur lotissement	19/03/13	X	13 666,39	8 199,83	0,00	0,00	21/06/2013	18/07/2013
	Le Bourg-Dun	Lotissement Cité de la Petite Plaine	19/03/13	X	16 632,90	6 279,46	4 625,35	0,00	27/05/2013	10/06/2013
	Saint-Pierre-le-Vieux	1 candélabres sup - arrêt de car Hameau Pilié	04/04/13	X	4 720,32	2 832,19	0,00	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Veules-les-Roses (CCCA)	Chemin Henry Maret	07/11/12	X	6 814,20	4 107,72	0,00	0,00	21/05/2013	09/07/2013
FORGES LES EAUX										
	Beaubec-la-Rosière	prises d'illumination	27/06/13	X	4 140,00	2 484,00	0,00	0,00	08/08/2013	17/09/2013
	Beaubec-la-Rosière	carrefour voie verte version 6 lanternes	27/06/13	X	5 080,04	1 004,93	2 553,86	0,00	08/08/2013	17/09/2013
	Gaillefontaine	Rue DUBUC	04/04/13	X	2 683,64	154,56	1 620,00	0,00	17/05/2013	24/06/2013
	Gaillefontaine	Clair Ruisel (suite)	04/04/13	X	8 021,25	1 752,60	2 700,00	0,00	17/05/2013	24/06/2013
	Beaussault	Hameau le TROUPLAY	28/03/13	X	1 762,95	80,04	1 222,16	0,00	31/05/2013	24/06/2013
	Beaussault	Grattenoux	28/03/13	X	10 400,60	469,20	7 213,95	0,00	31/05/2013	24/06/2013
	Beaussault	économie d'énergie	28/03/13	X	4 371,15	246,33	2 970,45	0,00	31/05/2013	24/06/2013
	Gaillefontaine	Rue de Paris	04/04/13	X	8 343,19	769,32	5 295,75	0,00	17/05/2013	24/06/2013
	Gaillefontaine	Rue d'Aumale	04/04/13	X	7 119,59	714,11	4 447,05	0,00	17/05/2013	24/06/2013
	Compainville	Rue du Bas Bénard	20/03/13	X	4 599,62	2 184,31	719,33	0,00	17/05/2013	03/07/2013
	Gaillefontaine	Cité Beau Soleil	04/04/13	X	6 903,14	1 477,79	3 330,11	0,00	17/05/2013	24/06/2013
	Haucourt	Rue Principale	22/03/13	X	22 390,50	7 079,04	4 860,00	0,00	31/05/2013	15/07/2013
	Nesle-Hodeng	RD1314 de 2 à 5	18/03/13	X	6 898,71	1 882,92	2 820,38	0,00	24/09/2013	
	Nesle-Hodeng	RD 1314 de 7 à 17	18/03/13	X	8 614,86	2 629,72	3 174,00	0,00	24/09/2013	29/10/2013
	Nesle-Hodeng	illumination Eglise	18/03/13	X	20 360,04	9 161,64	411,41	0,00	24/09/2013	29/10/2013
	Forges-les-Eaux	Avenue Bouleaux/Reine/Mathilde/Olivier, Chemin Cou	08/04/13	X	9 316,84	1 036,10	5 692,50	0,00	17/05/2013	01/07/2013
	Forges-les-Eaux	Cours Georges	08/04/13	X	2 696,75	100,05	1 897,50	0,00	17/05/2013	01/07/2013
	Forges-les-Eaux	Hôtel de ville	08/04/13	X	8 090,25	300,15	5 692,50	0,00	17/05/2013	20/06/2013
	Forges-les-Eaux	voie et parkings Rue Jacques Hébertot et Cyprien RID	08/04/13	X	28 569,45	780,39	20 451,60	0,00	17/05/2013	01/07/2013
	Haucourt	Pierremont	22/03/13	X	3 277,56	258,10	2 135,55	0,00	17/05/2013	
	Haussez	économie d'énergie	09/04/13	X	8 987,25	300,15	6 365,25	0,00	17/05/2013	02/07/2013
	Haucourt	Route de la Bellière	22/03/13	X	6 975,24	2 273,72	1 620,00	0,00	17/05/2013	15/07/2013
	Le-Fossé	RUE DU PONT-BAIN		X						
	Saumont-la-Poterie	Carrefour D915/D41	19/03/13	X	19 580,80	9 748,17	2 500,39	0,00	17/05/2013	18/06/2013
	Forges-les-Eaux	piste d'athlétisme	08/04/13	X	28 569,45	14 236,56	944,44	0,00	17/05/2013	01/07/2013
	Haussez	Chapelle Rançon	09/04/13	X	591,10	354,66	0,00	0,00	17/05/2013	02/07/2013
	Grunesnil	Rue Saint Simon et Tracia	25/03/13	X	78 740,00	25 585,00	13 234,00	0,00	31/05/2013	25/06/2013
	La Bellière	Rue de l'église	11/04/13	X	1 450,00	157,00	525,00	0,00	31/05/2013	27/06/2013
GODERVILLE										
	Anglesqueville-l'Esneval	Foyers Supplémentaires Le Parlement	28/05/13	X	7 531,56	3 736,21	978,41	0,00	22/05/2013	02/07/2013

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2013-15]

12/11/2013

CONVENTION

collectivité	commune	opération	recensement des demandes d'EP formulées par		montant de travaux retenus htva y compris dépense non subventionnable	montants subventions par projet			date d'envoi de la convention	date de l'arrêté de subvention
			délib communale	rete-nu		EP 2013 à 60%	MDE 2013 à 75%	travaux préalable à la maintenance BP 2013		
	Anglesqueville-l'Esneval	Foyer supplémentaire la Caroline	28/05/13	X	2 332,41	1 399,45	0,00	0,00	22/05/2013	02/07/2013
	Anglesqueville-l'Esneval	Liaison bourg parlement	28/05/13	X	2 921,40	1 752,84	0,00	0,00	25/06/2013	01/08/2013
	Anglesqueville-l'Esneval	Armoire Bourg	28/05/13	X	2 579,85	579,15	1 210,95	0,00	22/05/2013	02/07/2013
	Anglesqueville-l'Esneval	Foyer supplémentaire Eglise	28/05/13	X	506,61	303,97	0,00	0,00	22/05/2013	02/07/2013
	Beaurepaire	Lotissement Vieux Château	29/03/13	X	1 630,98	440,86	672,17	0,00	21/05/2013	10/07/2013
	Beaurepaire	Haut de la Paroisse	29/03/13	X	12 624,30	6 718,14	1 070,55	0,00	21/05/2013	
	Bec-de-Mortagne	Vallée	12/07/13	X	18 364,31	11 018,59	0,00	0,00	21/05/2013	01/08/2013
	Bénarville	R.D.11 hameau Agiot, version 1.1 oui		X						
	Bretteville-du-Grand-Caux	Gestion Eclairage	12/04/13	X	12 289,68	901,73	8 090,55	0,00	22/05/2013	
	Bretteville-du-Grand-Caux	Sente du Cimetiére	24/06/13	X	13 106,20	7 863,72	0,00	0,00	22/05/2013	
	Bretteville-du-Grand-Caux	Réfection Bourg	24/06/13	X	35 023,95	5 128,92	19 420,76	0,00	22/05/2013	
	Criquetot-l'Esneval	Rue d'Haréauville	11/04/13	X	4 248,90	2 549,34	0,00	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Les Courtils	11/04/13	X	9 400,57	847,09	5 991,57	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Piscine	11/04/13	X	2 352,88	360,83	1 313,62	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Place de l'Ile	11/04/13	X	2 598,57	360,83	1 497,89	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Ienclos	11/04/13	X	4 544,88	1 528,61	1 497,89	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Rue d'Etretat	11/04/13	X	6 501,68	1 569,67	2 914,18	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Criquetot-l'Esneval	Rue des Près	11/04/13	X	5 160,87	1 283,26	2 266,58	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Cuverville	Abrî-bus		X						
	Daubeuf-Serville	Grande rue 3ème Partie	07/06/13	X	6 595,29	3 957,17	0,00	0,00	22/05/2013	27/06/2013
	Daubeuf-Serville	Grande rue 2ème partie	07/06/13	X	21 515,14	12 909,08	0,00	0,00	22/05/2013	27/06/2013
	Daubeuf-Serville	Hameau Faucon	05/04/13	X	3 318,05	1 990,83	0,00	0,00	22/05/2013	27/06/2013
	Daubeuf-Serville	Hameau Trévet	05/04/13	X	3 020,36	1 013,34	998,59	0,00	22/05/2013	27/06/2013
	Ecrainville	façade bourg	21/03/13	X	1 186,40	160,66	689,72	0,00	22/05/2013	
	Ecrainville	Rollin Pierre	21/03/13	X	8 620,56	5 172,34	0,00	0,00	21/05/2013	
	Ecrainville	CD 139	21/03/13	X	6 465,41	3 879,25	0,00	0,00	21/05/2013	
	Etretat	Guy de Maupassant - Tennis	13/05/13	X	29 250,00	15 613,00	0,00	0,00	07/10/2013	07/10/2013
	Etretat	Guy de Maupassant - Les Eaux	13/05/13	X	20 818,98	11 136,05	0,00	0,00	07/10/2013	07/10/2013
	Etretat	parking maupassant	13/05/13	X	12 195,50	3 287,82	0,00	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Etretat	Sente Maupassant	13/05/13	X	13 975,30	8 385,18	0,00	0,00	22/05/2013	11/06/2013
	Goderville	Clos des Cèdres	16/04/13	X	10 735,22	4 634,18	2 258,69	0,00	15/10/2013	08/11/2013
	Goderville	Bel air partie 1	16/04/13	X	34 130,07	14 153,72	7 905,40	0,00	30/10/2013	
	Gonneville-la-Mallet	Lotissement Mény	26/03/13	X	23 890,99	13 416,65	0,00	0,00	22/05/2013	14/06/2013
	Gonneville-la-Mallet	Rue Gaston Lecarpentier	26/03/13	X	5 693,22	3 109,75	0,00	0,00	21/05/2013	14/06/2013
	Gonneville-la-Mallet	Rue Paul Louiset	26/03/13	X	5 693,22	3 109,75	0,00	0,00	21/05/2013	14/06/2013
	Gonneville-la-Mallet	Victor Meny	26/03/13	X	9 488,70	5 182,92	0,00	0,00	21/05/2013	14/06/2013
	La Poterie-Cap-d'Antifer	Route du Phare	09/04/13	X	5 526,81	3 007,91	385,22	0,00	22/05/2013	26/08/2013
	La Poterie-Cap-d'Antifer	Le Bourg	09/04/13	X	548,62	12,64	395,66	0,00	22/05/2013	26/08/2013
	Le Tilleul	Eugène Morisse	27/06/13	X	13 671,44	4 550,36	4 565,63	0,00	21/05/2013	27/08/2013
	Mentheville	Cour Ecole	08/04/13	X	11 110,26	4 981,85	2 101,77	0,00	22/05/2013	07/07/2013
	Sainte-Marie-au-Bosc	Voie communale n° 2	14/06/13	X	6 356,61	3 813,97	0,00	0,00	21/05/2013	01/08/2013
	Saint-Jouin-Bruneval	Bâtiment Alcèade mise en valeur pignon	26/03/13	X	1 175,59	705,35	0,00	0,00	28/10/2013	
	Saint-Jouin-Bruneval	Abrî bus Iris	26/03/13	X	5 140,65	2 227,95	1 070,55	0,00	28/10/2013	
	Saint-Jouin-Bruneval	Eclairage Bourg	19/07/13	X	69 909,96	19 153,30	16 932,42	0,00	09/08/2013	15/11/2013
	Saint-Macloû-la-Brière	Cheval Blanc	04/04/13	X	15 716,61	3 685,77	3 240,00	0,00	21/05/2013	27/06/2013
	Tocqueville-les-Murs	Impasse des oiseaux	19/06/13	X	6 356,62	3 813,97	0,00	0,00	21/05/2013	01/08/2013
GOURNAY EN BRAY										
	Avesnes-en-Bray	horloges astro	27/03/13	X	1 193,83	35,61	850,86	0,00	24/05/2013	19/06/2013
	Neuf-Marché	Remplacement BF	05/04/13	X	28 641,49	2 153,35	18 789,43	0,00	24/05/2013	14/06/2013
	Mont-Rôty	Remplacement BF	20/03/13	X	15 818,16	1 665,46	9 781,79	0,00	28/06/2013	19/09/2013
	Ménéval	Création de points lumineux	12/04/13	X	10 952,26	1 915,55	5 918,76	0,00	24/05/2013	18/06/2013
	Ménéval	Remplacement BF	12/04/13	X	13 576,58	2 494,84	7 063,88	0,00	24/05/2013	18/06/2013
	Gancourt-Saint-Étienne	Chemin du Bouvatier	12/04/13	X	1 418,93	851,36	0,00	0,00	24/05/2013	18/06/2013
	Gancourt-Saint-Étienne	Remplacement BF	12/04/13	X	38 975,33	4 043,88	24 176,65	0,00	24/05/2013	18/06/2013
	Ferrières-en-Bray	Résidence les Pommiers	11/04/13	X	11 207,79	3 533,42	2 700,00	0,00	19/07/2013	26/08/2013
	Ferrières-en-Bray	Remplacement BF	11/04/13	X	107 824,48	13 721,62	63 716,33	0,00	19/07/2013	26/08/2013
	Ermefont-la-Villette	Remplacement BF	02/04/13	X	20 834,22	1 350,40	13 937,66	0,00	24/05/2013	24/06/2013
	Elbeuf-en-Bray	Rue de la Croix du Bas et Rue Taillefer	26/03/13	X	2 047,87	626,77	752,45	0,00	24/05/2013	19/06/2013
	Dampierre-en-Bray	Parking salle polyvalente	29/03/13	X	4 326,76	1 964,91	788,93	0,00	24/05/2013	15/07/2013
	Dampierre-en-Bray	Illumination du clocher de l'Eglise	29/03/13	X	2 055,41	437,74	994,38	0,00	24/05/2013	15/07/2013
	Dampierre-en-Bray	Remplacement BF	29/03/13	X	37 247,01	3 988,55	22 949,57	0,00	24/05/2013	15/07/2013
	Brémontier-Merval	Hameau de Merval	29/03/13	X	4 545,75	2 125,49	752,45	0,00	24/05/2013	17/06/2013
	Bosc-Hyons	Remplacement BF	11/06/13	X	47 856,63	5 538,67	28 969,13	0,00	19/07/2013	17/09/2013
	Bézancourt	Remplacement BF	18/03/13	X	47 856,62	4 818,62	29 869,19	0,00	24/05/2013	17/06/2013
	Bézancourt	Rue Vieille Rue	18/03/13	X	4 458,10	2 325,55	436,64	0,00	24/05/2013	17/06/2013
	Avesnes-en-Bray	Déplacement EP	27/03/13	X	592,02	355,21	0,00	0,00	24/05/2013	19/06/2013
	Avesnes-en-Bray	Les Aulnaies	27/03/13	X	1 123,31	373,01	376,22	0,00	24/05/2013	19/06/2013
	Ménéval	Chemin du Lavoir	12/04/13	X	12 674,73	4 760,19	3 244,85	0,00	31/05/2013	18/06/2013
	Ferrières-en-Bray	Rue Leroy Moulin	11/04/13	X	10 263,41	4 320,92	2 296,41	0,00	19/07/2013	26/08/2013
	Cuy-Saint-Fiacre	Rue de l'école	26/03/13	X	6 775,28	3 518,76	683,01	0,00	31/05/2013	24/06/2013
	Ferrières-en-Bray	Hardencourt	11/04/13	X	4 187,52	2 177,48	418,79	0,00	19/07/2013	26/08/2013
	Doudeauville	Rue Principale	19/09/13	X	13 670,00	8 199,00	0,00	0,00	01/10/2013	
	Cuy-Saint-Fiacre	Chemin du Catef	24/09/13	X	2 000,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Molagnies	église	23/09/13	X	4 200,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Bézancourt	La vieille Rue	OK	X	1 600,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Ferrières-en-Bray	horloge astro	OK	X	8 300,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Dampierre-en-Bray	place de la mairie/accès garderie	13/09/13	X	1 850,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Ermefont-la-Villette	RD 221 - Ajout d'un candélabre	02/07/13	X	2 100,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Ermefont-la-Villette	Remplacement mâts village	02/07/13	X	18 400,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
	Molagnies	Rue de l'église	OK	X	3 950,00	0,00	0,00	0,00	21/08/2013	01/04/1900
LONGUEVILLE SUR										
	Torcy-le-Grand	éclairage public MARPA	26/03/13	X	62 084,19	16 236,42	12 402,00	0,00	04/06/2013	
	Torcy-le-Petit	Rue des fornières	05/04/12	X	41 000,00	23 736,00	1 080,00	0,00	03/07/2013	19/07/2013
	Notre-Dame-du-Parc	Armoire EP & horloge astro	09/04/13	X	6 486,69	1 857,11	2 543,63	0,00	21/05/2013	05/06/2013
	Heugleville-sur-Scie	4 horloges astronomiques	19/02/13	X	2 657,65	352,59	1 552,50	0,00	22/05/2013	06/06/2013
	Longueville-sur-Scie	Remplacement de lanternes	15/02/13	X	45 472,05	6 042,11	26 551,40	0,00	22/05/2013	24/07/2013
	Bertreville-Saint-Ouen	Rue des Vergers	05/03/13	X	27 350,48	15 247,97	1 452,90	0,00	22/05/2013	12/06/2013
	Lintot-les-Bois	Eclairage église	09/04/13	X	2 638,84	1 262,00	401,63	0,00	22/05/2013	06/06/2013
	Torcy-le-Grand	rue du stade	oui	X	31 981,96	18 016,83	1 465,43	0,00	16/05/2013	21/06/2013
	Sainte-Foy	Rue du Centre - 2ème partie	05/03/13	X	16 715,88	10 929,53	0,00	0,00	30/04/2013	27/05/2013
	Longueville sur Scie	rue Newton Longville	06/09/11	X	38 434,15	22 772,49	360,00	0,00	15/10/2013	

collectivité	commune	opération	recensement des demandes d'EP formulées par		montant de travaux retenus hors y compris dépense non subventionnable	montants subventions par projet			date d'envoi de la convention	date de l'arrêt de subvention
			délib communale	rete-nu		EP 2013 à 60%	MDE 2013 à 75%	travaux prélablés à la maintenance BP 2013		
MONTIVILLIERS										
	Cauville-sur-Mer	Variateur/Régulateur Armoire Mairie	11/04/13	X	9 725,37	672,03	6 454,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Cauville-sur-Mer	Rue Saint Nicolas	19/09/13	X	11 140,00	6 684,00	0,00	0,00	27/09/2013	04/10/2013
	Cauville-sur-Mer	Rue du Tronquay (le long du parking EMMAÜS)	21/02/13	X	32 893,70	0,00	0,00	0,00	21/11/2013	00/04/2000
	Epouville	Rue A. Briand - Réseau illumination - 1ère partie	05/03/13	X	8 503,67	5 102,20	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Epouville	Rue Aristide Briand - 1ère Phase (Matériel EP)	05/03/13	X	127 263,86	61 372,86	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Terrain de Basket	29/03/13	X	4 441,20	2 449,71	0,00	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Variateur de l'armoire V	29/03/13	X	4 473,12	535,06	2 686,02	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Variateur de l'armoire D	29/03/13	X	9 347,18	632,46	6 219,81	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Variateur de l'armoire O	29/03/13	X	4 665,42	590,00	2 761,56	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Variateur de l'armoire L + BF	29/03/13	X	5 931,53	737,27	3 527,08	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontaine-la-Mallet	Eclairage des garages - Rue des Jardinet	29/03/13	X	2 267,18	1 360,31	0,00	0,00	30/05/2013	09/07/2013
	Fontenay	Rue des Furets, rue des Marmottes - Armoire A, BF	18/06/13	X	44 853,47	0,00	0,00	0,00	10/07/2013	00/04/2000
	Hermeville	Aménagement Centre Bourg - Rte du Château - Déplac	28/02/13	X	13 275,20	7 295,59	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Hermeville	Remplacement Sphère Mairie/Garderie Version SHP	28/02/13	X	4 299,21	1 637,88	1 177,06	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Manéglise	Rue des Ursulines - 1 EP (câblé et fourreaux existants)	08/04/13	X	4 154,15	2 492,48	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Manéglise	Variateur de l'armoire B - Route d'Epouville	08/04/13	X	2 930,13	394,93	1 703,94	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Manneville	Rue d'Estouteville : installation horloge astro	01/03/13	X	939,22	376,18	234,19	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Manneville	Rue du Merisier (de l'allée des frènes au giratoire)	01/03/13	X	6 558,60	3 935,16	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Octeville-sur-Mer	Rue Germaine Coty	06/03/13	X	16 988,87	10 193,32	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Octeville-sur-Mer	Suppression armoire X Impasse Bonvoisin	06/03/13	X	8 759,11	5 255,46	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Octeville-sur-Mer	Variateur Armoire D	06/03/13	X	7 321,30	350,32	5 053,06	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Octeville-sur-Mer	Horloge astronomiques Armoire B/O/M/N	06/03/13	X	1 879,89	378,54	936,75	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Turretot	Remplacement Enveloppe Armoire EP Anti-vandalisme	11/04/13	X	3 427,64	2 056,60	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Turretot	Place de la mairie (remplacement lanterne double)	04/03/13	X	1 966,35	1 179,80	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Turretot	Lotissement rue Honoré de Balzac - Dépose d'un mât	04/03/13	X	4 144,19	2 486,51	0,00	0,00	30/05/2013	05/07/2013
	Turretot	Rue André Gide/Rue de l'Eglise, suppression Ballons	04/03/13	X	57 012,61	27 190,34	8 771,53	0,00	30/05/2013	05/07/2013
OFFRANVILLE										
	Lestanville	CD 55	08/04/13	X	29 930,00	11 650,00	4 650,00	0,00	05/08/2013	04/09/2013
	Avremesnil	Rue du Stade	08/03/13	X	42 000,00	24 207,60	1 240,50	0,00	05/09/2013	02/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Rue des Champs 2 - Remplacement de lanterne BF	11/04/13	X	3 536,68	551,37	1 963,30	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Rue de Beaumais - Remplacement de lanternes BF	11/04/13	X	4 572,97	673,71	2 587,59	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Le Bas de Tourville - Remplacement de BF	11/04/13	X	3 570,22	530,00	2 015,17	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Remplacement de lanternes BF - Rue des Fortières	11/04/13	X	8 754,13	1 181,41	5 088,83	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Rue Guy de Maupassant - Remplacement de lanterne	11/04/13	X	6 198,73	1 000,10	3 398,92	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Allée des Canadiens - Remplacement de lanternes BF	11/04/13	X	6 531,69	1 363,27	3 194,68	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Carrefour Rue d'Anneville - Remplacement de lanterne	11/04/13	X	4 495,46	686,44	2 513,55	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Saint-Aubin-sur-Scie	Remplacement de lanternes BF	13/06/13	X	28 796,29	3 517,88	17 199,87	0,00	05/09/2013	21/10/2013
	Gueures	lotissement communal "OXLADE"	19/02/13	X	13 381,38	8 028,83	0,00	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Tourville-sur-Arques	Remplacement de lanternes divers	11/04/13	X	6 505,34	795,62	3 884,48	0,00	05/09/2013	03/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	Rue du manoir d'Ango	10/04/13	X	7 315,59	4 389,35	0,00	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	Eclairage lotissement Vasterival	10/04/13	X	25 500,00	15 300,00	0,00	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	Rue de l'Aumone	10/04/13	X	13 496,08	7 338,22	949,28	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	Bois des communes	10/04/13	X	13 496,07	7 338,22	949,28	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	Impasse du Hamelot	10/04/13	X	21 582,35	12 949,41	0,00	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Varengueville-sur-Mer	ECLAIRAGE DE L'EGLISE	10/04/13	X	30 149,18	16 382,51	0,00	0,00	05/09/2013	07/10/2013
	Saint-Aubin-le-Cauf	Impasse des étangs	15/03/13	X	8 206,57	4 923,94	0,00	0,00	05/09/2013	22/11/2013
	Saint-Aubin-le-Cauf	Impasse du moulin	15/03/13	X	15 510,75	9 306,45	0,00	0,00	05/09/2013	22/11/2013
	Saint-Aubin-le-Cauf	route de Florence	15/03/13	X	23 182,58	13 909,55	0,00	0,00	05/09/2013	22/11/2013
	Saint-Aubin-le-Cauf	Remplacement de BF et de lanternes 250W SHP	15/03/13	X	42 298,14	3 839,53	26 924,19	0,00	05/09/2013	22/11/2013
	Saint-Aubin-le-Cauf	Pose d'horloges astronomiques	15/03/13	X	7 846,76	508,77	5 249,10	0,00	05/09/2013	22/11/2013
	Sauqueville	Résidence Grand Bois, Bellevue et ancienne route de	12/04/13	X	11 656,91	1 759,82	4 860,00	0,00	05/09/2013	02/10/2013
	Offranville	allée Hélène Boucher	20/12/12	X	3 100,00	1 860,00	0,00	0,00	10/09/2013	
	Offranville	Rue du bout de la ville 2ème partie	20/12/12	X	36 500,01	20 886,37	1 267,04	0,00	10/09/2013	
PAVILLY										
	Auzouville-l'Esneval	route de saint martin aux arbres	27/03/13	X	2 185,68	1 311,41	0,00	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Auzouville-l'Esneval	Bourg - Horloge Astro	27/03/13	X	739,69	12,92	538,61	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Beautot	Bouclage rue de l'ancien Château	22/03/13	X	10 040,88	6 024,53	0,00	0,00	16/05/2013	17/06/2013
	Beautot	Extension rue de l'ancien Château	22/03/13	X	8 334,46	5 000,68	0,00	0,00	16/05/2013	17/06/2013
	Bouville	Résidence narcissé Gilbert	11/04/13	X	20 314,01	11 972,96	269,31	0,00	07/05/2013	13/06/2013
	Butot	Voie sans issue logements sociaux	28/03/13	X	2 974,75	1 784,85	0,00	0,00	07/05/2013	31/05/2013
	Cideville	Rue du Fys	19/02/13	X	11 110,47	5 873,55	990,92	0,00	17/05/2013	12/06/2013
	Cideville	Rue de l'Eglise	19/02/13	X	8 228,91	4 743,24	242,64	0,00	17/05/2013	12/06/2013
	Croix-Mare	Résidence les peupliers	03/04/13	X	9 104,07	3 495,70	2 458,43	0,00	25/06/2013	17/07/2013
	Fréville	ancienne mairie centre bourg	08/03/13	X	1 797,00	859,71	0,00	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Fréville	maison de retraite RPA	08/03/13	X	10 659,66	4 007,09	2 700,00	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Fréville	lotissement cornelle	08/03/13	X	12 773,51	4 797,65	3 240,00	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Fréville	Rue du stade	08/03/13	X	9 174,07	5 289,00	269,31	0,00	14/05/2013	06/06/2013
	Fréville	r du stade complémentaire sur EP programme 2012	04/10/13	X	3 406,60	2 043,96	0,00	0,00	08/10/2013	04/11/2013
	Goupillières	rue de sierville RD6	30/08/13	X	15 316,56	7 262,14	0,00	0,00	10/09/2013	30/09/2013
	Gueutteville	horloge	25/03/13	X	369,85	6,46	269,31	0,00	17/05/2013	06/06/2013
	Hugleville-en-Caux	lieu dit le nid de pie RD 467	28/03/13	X	4 575,33	2 745,20	0,00	0,00	07/05/2013	10/06/2013
	Hugleville-en-Caux	route des mares poste chemin de grosfy	28/03/13	X	20 442,81	12 265,69	0,00	0,00	03/05/2013	07/05/2013
	Le Saussay	Rue du Tilleul	21/03/13	X	3 622,05	2 088,90	105,41	0,00	07/05/2013	10/06/2013
	Fresquiennes	divers armoires (les cambres, manoir bosquet, bourg j)	09/04/13	X	3 857,76	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
	Fresquiennes	parking salle des fêtes	09/04/13	X	5 231,04	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
	Limésy	Remplacement d'Armoire EP	18/03/13	X	10 712,93	0,00	0,00	0,00	01/07/2013	00/04/2000
	Limésy	Confection Tranchées EP et rplc de Point lumineux	18/03/13	X	13 075,19	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
	Mesnil-Panneville	Hameau le Hardouville	04/04/13	X	16 209,12	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
	Mesnil-Panneville	Hameau le Haut Pas - Route du Marais	04/04/13	X	4 178,59	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
	Molteville	rue des roseaux st Michel et prises guirlandes	19/03/13	X	16 311,36	0,00	0,00	0,00	02/07/2013	00/04/2000
ROUMARE ET LA F.V.										
	Houpeville	Impasse des Hautes Terres	28/03/13	X	10 820,00	3 978,00	2 965,00	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Houpeville	Mairie	28/03/13	X	14 760,60	7 174,30	1 004,50	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Houpeville	Rue du Clos	28/03/13	X	13 660,00	5 060,00	3 705,00	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Houpeville	Rue Jean Moulin - 2ème Partie	28/03/13	X	20 690,00	9 691,50	1 607,19	0,00	20/06/2013	12/08/2013
	La Vaupalière	Regroupement d'armoires d'éclairage public, phase 2	03/04/13	X	48 940,00	16 084,00	16 600,00	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Pissy-Pôville	Chemin de la Ferme - Rue de l'Ecole	11/04/13	X	60 940,00	31 945,00	5 635,00	0,00	24/05/2013	31/05/2013
	Roumare	Lotissement Les Charmilles Remplacement des ballor	11/03/13	X	17 580,00	7 705,00	3 110,00	0,00	23/05/2013	20/06/2013
	Roumare	Lotissement Malzaize	11/03/13	X	16 806					

collectivité	commune	opération	recensement des demandes d'EP formulées par		montant de travaux retenus y compris dépense non subventionnable	montants subventions par projet			date d'envoi de la convention	date de l'arrêté de subvention
			délib communale	rete-nu		EP 2013 à 60%	MDE 2013 à 75%	travaux préalables à la maintenance EP 2013		
SAHURS	Saint-Jean-du-Cardonnay	Illumination église	04/04/13	X	54 265,00	30 163,00	975,00	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	La Bouille	Impasse Bas Coulon	31/08/13	X	18 690,00	10 711,00	626,00	0,00	17/09/2013	03/10/2013
	La Bouille	Pose de 7 prises pour illumination	25/02/13	X	3 101,02	1 860,61	0,00	0,00	18/09/2013	03/10/2013
	La Bouille	Chemin Heurtebise	25/02/13	X	1 295,66	777,40	0,00	0,00	18/09/2013	03/10/2013
	La Bouille	Place du Bateau (les gastronomes)	25/02/13	X	4 267,21	2 560,33	0,00	0,00	18/09/2013	03/10/2013
	Sahurs	Chaussée de La Bouille - Partie 1	11/03/13	X	27 006,99	12 163,30	0,00	0,00	04/06/2013	21/06/2013
	Hautot sur Seine	30 ballons flous	05/04/13	X	17 005,00	1 395,00	10 198,00	0,00	15/10/2013	08/11/2013
SAINT ROMAIN DE										
	Eprelto	Equipement de 4 armoires	04/04/13	X	1 771,00	1 062,60	0,00	0,00	27/05/2013	19/06/2013
	Etainhus	Route de la Linerie	08/04/13	X	2 884,63	743,26	1 080,00	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Etainhus	résidence place Saint Jacques	08/04/13	X	2 884,64	1 407,20	404,48	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Etainhus	Lotissement Le Verger	08/04/13	X	13 568,23	4 684,64	3 780,00	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Etainhus	Lotissement des Hêtres	08/04/13	X	22 849,13	7 784,39	6 480,00	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Gainneville	Remplacement armoire B	08/04/13	X	4 237,31	1 269,90	1 590,61	0,00	27/05/2013	01/08/2013
	Gainneville	Remplacement armoire T	08/04/13	X	4 237,31	1 269,90	1 590,61	0,00	27/05/2013	17/10/2013
	Gainneville	Remplacement armoire S	08/04/13	X	4 093,62	1 241,97	1 517,74	0,00	27/05/2013	17/10/2013
	Gainneville	Remplacement Armoire G	08/04/13	X	4 119,12	1 257,28	1 517,74	0,00	27/05/2013	17/10/2013
	Gainneville	Rue de la Gare	08/04/13	X	12 435,71	1 677,09	5 940,00	0,00	27/05/2013	17/10/2013
	Gainneville	Rue du 11 Novembre 1918	08/04/13	X	15 572,56	2 793,34	4 860,00	0,00	27/05/2013	01/08/2013
	Gommerville	Rue des Rames / Rue de la Motte	09/04/13	X	9 369,68	4 189,06	0,00	0,00	27/05/2013	17/06/2013
	La Cerlangue	Route de Tancarville	11/04/13	X	38 482,66	16 110,61	2 960,74	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	La Remuée	Rue des Châtaigniers - Résidence des Cyclamens	09/04/13	X	16 585,33	4 509,39	3 780,00	0,00	27/05/2013	14/06/2013
	Mélamare	Horloges Astronomiques A B C D H I	10/04/13	X	2 922,15	512,49	1 551,00	0,00	27/05/2013	17/06/2013
	Oudalle	ZI - Les Herbages	15/02/13	X	3 605,69	2 128,41	0,00	0,00	27/05/2013	01/08/2013
	Oudalle	Pose variateur d'intensité et remplacement armoire 3	15/02/13	X	11 617,08	622,25	7 935,00	0,00	27/05/2013	01/08/2013
	Oudalle	Pose de variateur d'intensité et remplacement armoire	15/02/13	X	11 350,21	462,13	7 935,00	0,00	27/05/2013	01/08/2013
	Rogerville	Remplacement Horloge	25/03/13	X	8 162,13	414,88	5 602,99	0,00	29/05/2013	14/06/2013
	Rogerville	Remplacement Armoire B	25/03/13	X	8 718,83	491,30	5 925,00	0,00	29/05/2013	14/06/2013
	Rogerville	Remplacement Armoire A	25/03/13	X	11 887,83	532,70	8 250,00	0,00	29/05/2013	14/06/2013
	Saint-Aubin-Routot	Rue du Four à Chaud	09/04/13	X	6 273,94	855,74	2 700,00	0,00	29/05/2013	18/10/2013
	Saint-Aubin-Routot	Rue de l'Eglise	09/04/13	X	30 920,14	10 422,12	5 940,00	0,00	01/07/2013	
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Hameau de la Chouette	26/03/13	X	2 372,55	416,13	1 259,25	0,00	29/05/2013	11/07/2013
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Rue du Point du Jour	26/03/13	X	2 333,50	1 400,10	0,00	0,00	29/05/2013	11/07/2013
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Rue de l'Épine	26/03/13	X	4 788,11	2 140,69	540,00	0,00	29/05/2013	11/07/2013
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Rue des Grives	26/03/13	X	26 475,77	6 093,99	7 560,00	0,00	29/05/2013	11/07/2013
	Saint-Martin-du-Manoir	Impasse de la Ruellette - 1ère partie	26/08/13	X	10 584,67	6 350,80	0,00	0,00	12/09/2013	03/10/2013
	Saint-Martin-du-Manoir	Rue de la Forge	26/08/13	X	66 351,60	34 842,71	1 332,11	0,00	12/09/2013	03/10/2013
	Saint-Martin-du-Manoir	Résidence Les Hauts de St Martin 2ème partie	26/08/13	X	30 673,13	1 289,45	11 340,00	0,00	12/09/2013	08/10/2013
	Saint-Romain-de-Colbosc	Remplacement Armoire 7	20/06/13	X	10 318,58	698,75	6 865,50	0,00	29/08/2013	25/09/2013
	Saint-Romain-de-Colbosc	Horloges Astronomiques	12/09/13	X	4 807,00	402,60	3 102,00	0,00	08/10/2013	30/10/2013
	Saint-Romain-de-Colbosc	Remplacement armoire 5	20/06/13	X	2 746,12	640,27	1 259,25	0,00	29/08/2013	25/09/2013
	Saint-Romain-de-Colbosc	Armoire 4	20/06/13	X	2 746,12	640,27	1 259,25	0,00	29/08/2013	25/09/2013
	Saint-Vigor-d'Ymonville	Parking Eglise	08/04/13	X	16 991,70	4 581,63	2 700,00	0,00	29/05/2013	20/06/2013
	Saint-Vigor-d'Ymonville	Route des petit vaux + Chemin de la Craie	08/04/13	X	26 835,71	16 101,43	0,00	0,00	27/05/2013	20/06/2013
	Sandouville	Chemin du Haut du Vent - Hameau du Vachat	04/04/13	X	5 051,87	1 960,69	1 270,20	0,00	27/05/2013	13/06/2013
	Tancarville	Armoire G	15/04/13	X	4 892,92	313,75	3 277,50	0,00	29/05/2013	18/06/2013
	Tancarville	Armoire D	15/04/13	X	6 697,55	374,73	4 554,75	0,00	29/05/2013	18/06/2013
	Tancarville	Le Bourg	15/04/13	X	15 722,59	2 307,29	8 907,83	0,00	29/05/2013	18/06/2013
	Tancarville	Salle Polyvalente	15/04/13	X	3 216,93	1 696,16	0,00	0,00	29/05/2013	18/06/2013
TOTES										
	Auffay	Place de la République - Place Bèckédé	28/03/13	X	37 852,20	13 016,91	10 896,94	0,00	23/05/2013	02/07/2013
	Auffay	Hameau Le Mesnil Sauval	28/03/13	X	20 682,19	12 046,41	453,63	0,00	23/05/2013	02/07/2013
	Auffay	Remplacement Armoire L	28/03/13	X	32 342,93	9 002,54	13 004,02	0,00	23/05/2013	02/07/2013
	Belleville-en-Caux	Rue du Traversin	12/04/13	X	6 451,97	3 871,18	0,00	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Belleville-en-Caux	Rue du Grand Mesnil et Bel Event	12/04/13	X	1 077,95	646,77	0,00	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Biville-la-Baignarde	Parking Tennis	15/04/13	X	6 188,67	1 061,59	3 240,00	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Biville-la-Baignarde	Lotissement Les Pommiers	15/04/13	X	11 055,91	3 655,43	3 240,00	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Elainpuis	Sente Lotissement Communal	18/03/13	X	8 708,65	5 052,26	0,00	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Fresnay-le-Long	Rue de l'Ancien Moulin	17/09/13	X	4 693,66	2 621,53	0,00	0,00	27/09/2013	10/10/2013
	Fresnay-le-Long	poste "bourg" rue des Hêtres, rue des Fées	05/04/13	X	45 520,09	17 096,58	2 771,49	0,00	27/09/2013	10/10/2013
	Gonneville-sur-Scie	Route du pont rouge - Route de caumont	15/04/13	X	2 022,68	1 213,61	0,00	0,00	23/05/2013	14/06/2013
	Imbleville	impasse de l'Eglise	10/04/13	X	1 663,40	631,94	457,63	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Imbleville	Chemin de la Filature	10/04/13	X	1 840,06	371,83	915,26	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Saint-Pierre-Bénouville	Remplacement Lampes Fluo	29/03/13	X	16 451,00	806,99	11 329,51	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Saint-Pierre-Bénouville	C.D. N°101	29/03/13	X	16 060,00	5 960,00	2 359,99	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Saint-Vaast-du-Val	Petit Fumechon	28/03/13	X	27 811,08	14 606,99	2 599,57	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Saint-Vaast-du-Val	Sente des Pommiers - 1ère Version	28/03/13	X	5 223,01	530,45	3 254,20	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Saint-Victor-l'Abbaye	Remplacement Lampes Fluo	02/04/13	X	11 800,13	679,98	8 000,12	0,00	23/05/2013	10/06/2013
	Tôtes	ZA des Trois Rivières - version souterraine	06/05/13	X	13 305,91	6 168,27	816,82	0,00	29/08/2013	15/11/2013
	Val-de-Saône	Route de Beau Soleil - VC N°2 - Poste " Rte de Thiedo"	08/04/13	X	22 145,06	9 192,37	2 817,72	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Val-de-Saône	Résidence Le Clair Logis	08/04/13	X	6 062,38	1 440,96	1 961,08	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Val-de-Saône	Armoire Stade	08/04/13	X	3 319,66	853,97	1 422,28	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Val-de-Saône	Lotissement Le Vieux Moulin	08/04/13	X	25 341,60	935,25	17 837,14	0,00	28/10/2013	08/11/2013
	Val-de-Saône	Immeuble Peupliers	08/04/13	X	9 462,52	3 492,81	2 730,88	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Val-de-Saône	Route de la Mer - C.D. N°2	08/04/13	X	17 783,77	8 500,43	1 194,48	0,00	23/05/2013	11/06/2013
	Varneville-Bretteville	Route Morin d'Anvers	04/04/13	X	33 655,63	13 889,17	2 729,88	0,00	23/05/2013	19/06/2013
YERVILLE ST										
	Boudeville	Rue de l'Ecole	05/04/13	X	22 011,86	12 098,00	1 386,38	0,00	04/07/2013	22/07/2013
	Boudeville	Rue de la Mairie	05/04/13	X	11 395,78	5 728,36	1 386,38	0,00	04/07/2013	22/07/2013
	Bourdainville	RN 29	10/04/13	X	3 493,82	2 096,29	0,00	0,00	19/06/2013	09/07/2013
	Bourdainville	Chemin des Forrières	10/04/13	X	1 054,27	632,56	0,00	0,00	19/06/2013	09/07/2013
	Bourdainville	Chemin du Bois de chêne	10/04/13	X	2 451,77	1 471,06	0,00	0,00	19/06/2013	09/07/2013
	Bretteville-Saint-Laurent	Rue de l'Eglise 1ère Partie	22/06/13	X	23 090,00	13 854,00	0,00	0,00	27/06/2013	22/07/2013
	Criquetot-sur-Ouville	Rue Grande - Vers Doudeville	11/04/13	X	5 768,21	2 803,65	821,60	0,00	19/06/2013	17/07/2013
	Criquetot-sur-Ouville	Rue Grande - Trvx Supplémentaires liés 17ème EFF	11/04/13	X	3 490,93	2 094,56	0,00	0,00	19/06/2013	17/07/2013
	Criquetot-sur-Ouville	Rue Grande - Hameau Bourgogne	11/04/13	X	1 269,69	761,81	0,00	0,00	19/06/2013	17/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue du Val des Mares - RD 67	12/04/13	X	1 514,79	908,87	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue du chêne - RD 253 Le Mesnil	12/04/13	X	746,55	447,93	0,00	0,00	19/06/2013	02/07

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2013-15]

12/11/2013

CONVENTION

collectivité	commune	opération	recensement des demandes d'EP formulées par		montant de travaux retenu htva y compris dépense non subventionnable	montants subventions par projet			date d'envoi de la convention	date de l'arrêt de subvention
			délib communale	rete-nu		EP 2013 à 60%	MDE 2013 à 75%	travaux préalables à la maintenance BP 2013		
	Ectot-l'Auber	Rue des Tilleuls	12/04/13	X	1 446,23	867,74	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue des Feuillants	12/04/13	X	746,55	447,94	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue de l'Eglise - RD 67	12/04/13	X	1 343,31	805,98	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue de la Petite Plaine	12/04/13	X	746,55	447,93	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue Cauchoise	12/04/13	X	764,55	447,93	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Impasse du Bel Event	12/04/13	X	1 487,06	892,23	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Impasse de la Source	12/04/13	X	1 707,53	1 024,52	0,00	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Ectot-l'Auber	Rue du Bois de Bennetot	12/04/13	X	2 514,97	851,70	821,60	0,00	19/06/2013	02/07/2013
	Grémonville	Lotissement Les Merisiers	10/04/13	X	3 208,77	371,20	1 942,57	0,00	01/07/2013	22/07/2013
	Ouville-l'Abbaye	Impasse de la lampe	11/04/13	X	3 981,33	2 388,80	0,00	0,00	25/06/2013	18/07/2013
	Ouville-l'Abbaye	Route de l'abbaye	11/04/13	X	1 571,95	943,16	0,00	0,00	25/06/2013	18/07/2013
	Ouville-l'Abbaye	Chemin de la Mare Faucon - H61 Mare Quesnel	11/04/13	X	5 453,86	2 615,04	821,60	0,00	25/06/2013	18/07/2013
	Ouville-l'Abbaye	Route du Grosseauvre	11/04/13	X	746,55	447,94	0,00	0,00	25/06/2013	18/07/2013
	Saint-Martin-aux-Arbres	Eclairage des panneaux d'entrée de la salle Granges	28/03/13	X	4 494,33	2 696,60	0,00	0,00	19/06/2013	24/06/2013
	Saint-Martin-aux-Arbres	Rue des Chataigniers	28/03/13	X						
	Vibeuf	Containers, Rue de la Mare des Champs	09/04/13	X	4 412,79	2 647,67	0,00	0,00	19/06/2013	08/07/2013
	Yerville	Quartier sud lié extension 2012	09/04/13	X	14 519,85	6 859,41	0,00	0,00	19/06/2013	24/06/2013
	Yerville	Résidence Thibermesnil	09/04/13	X	5 546,65	1 829,55	1 873,05	0,00	19/06/2013	24/06/2013
	Yerville	Résidence Les Thuyas	09/04/13	X	8 094,09	960,51	4 869,93	0,00	19/06/2013	24/06/2013
	Yerville	Résidence Les Hortensias	09/04/13	X	4 070,21	1 543,06	1 123,83	0,00	19/06/2013	24/06/2013
	Yerville	Résidence Les Pommiers	09/04/13	X	3 383,21	531,49	1 873,05	0,00	19/06/2013	24/06/2013
CC COTE ALBATRE										
	Sainte-Colombe	Remplacement Lanternes Pré Fleuri	11/09/13	X	16 650,00	4 937,83	4 860,00	0,00	08/10/2013	15/10/2013
	Pleine-Sève	Rue de la Charetterie	07/11/12	X	24 840,00	6 647,82	5 892,41	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Pleine-Sève	Remplacement Lanternes Résidence du Soleil Levant	11/09/13	X	14 780,00	4 936,78	3 780,00	0,00	08/10/2013	15/10/2013
	Néville	Rue de la Poste 2ème Partie	11/09/13	X	45 040,00	24 887,63	1 032,41	0,00	08/10/2013	15/10/2013
	Néville	Remplacement Lanternes Résidence du Château	11/09/13	X	48 470,00	17 900,00	10 800,00	0,00	08/10/2013	15/10/2013
	Manneville-ès-Plains	Rue de la Forges	07/11/12	X	25 010,00	8 780,07	7 778,75	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Ingouville	Rue des Bois	07/11/12	X	11 672,43	3 792,49	4 013,71	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Drosay	Impasse des Cerisiers	07/11/12	X	4 830,00	1 793,78	1 377,71	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Crasville-la-Mallet	Route de Saint Valéry en Caux	07/11/12	X	47 100,00	27 433,66	1 032,41	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Cailleville	Rue de l'église et Breteuil	07/11/12	X	31 050,00	11 778,85	8 563,57	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	Blosseville	Remplacement Lanternes 2ème Partie	07/11/12	X	3 690,00	572,49	2 052,34	0,00	19/07/2013	07/08/2013
	ST Valery en Caux	Place de la gare	07/11/12	X	10 640,00	0,00	0,00	0,00	08/10/2013	08/10/2013
	ST Valery en Caux	Rue Jeanne Armand Colin	07/11/12	X	72 960,00	0,00	0,00	0,00	20/06/2013	08/10/2013
	ST Valery en Caux	ZA Briquetterie Justin	07/11/12	X	34 930,00	0,00	0,00	0,00	08/10/2013	08/10/2013
BACQUEVILLE EN CX										
BRACHY										
	Brachy	Route de Greuville et Vallée	03/04/13	X	45 842,00	26 752,21	941,23	0,00	21/06/2013	01/07/2013
	Brachy	Impasse des jardins	03/04/13	X	6 700,00	4 020,00	0,00	0,00	21/06/2013	11/07/2013
DAMPIERRE ST										
	Dampierre-Saint-Nicolas	Route de Bosquerel	13/02/13	X	7 755,00	730,00	4 900,00	0,00	05/06/2013	18/10/2013
ENVERMEU										
	Envermeu	Rue de Turoid	28/05/13	X	6 765,00	320,00	4 675,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Rue Findley	28/05/13	X	9 940,00	638,00	3 675,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Rue du Mont Blanc	28/05/13	X	6 070,00	315,00	4 155,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Rue du 8 mai 1945 S	28/05/13	X	5 765,00	550,00	3 635,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Rue du 8 mai 1945 R	28/05/13	X	3 570,00	500,00	2 050,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Hameau de Bucq	28/05/13	X	16 305,00	640,00	11 425,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
	Envermeu	Hameau de Bray	28/05/13	X	3 970,00	305,00	2 595,00	0,00	09/07/2013	16/07/2013
LUNERAY										
	Luneray	remplacement horloges astro	19/09/13	X	10 186,03	1 106,18	6 256,80	0,00	27/09/2013	10/10/2013
	Luneray	place de la mairie	09/04/13	X	51 178,46	19 439,10	3 240,00	0,00	04/07/2013	01/10/2013
	Luneray	sente pharmacie	09/04/13	X	12 678,76	7 607,26	0,00	0,00	20/06/2013	01/10/2013
	Luneray	chemin des hortensias + sente mairie	09/04/13	X	21 090,48	12 391,26	0,00	0,00	20/06/2013	01/10/2013
	Luneray	impasse du presbytère	09/04/13	X	11 721,13	7 032,68	0,00	0,00	20/06/2013	
OUVILLE LA RIVIERE										
	Ouville-la-Rivière	Rue des Mousseaux 2ème partie	27/03/12	X	19 000,00	10 561,92	1 047,60	0,00	20/06/2013	16/07/2013
ST NICOLAS										
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Place de la Poste - Dépose de 9 Sources Ballon Fluo	15/07/13	X	7 185,00	1 790,00	3 090,00	0,00	23/07/2013	24/09/2013
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Armoires W et X - 42 foyers lumineux	15/07/13	X	13 705,00	4 775,00	4 310,00	0,00	23/07/2013	17/09/2013
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Armoires A et B - 58 foyers lumineux	15/07/13	X	11 600,00	4 880,00	2 600,00	0,00	23/07/2013	17/09/2013
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Armoire AA - 27 foyers lumineux	15/07/13	X	12 760,00	5 925,00	2 160,00	0,00	23/07/2013	13/09/2013
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Armoire E	15/07/13	X	9 800,00	2 435,00	4 305,00	0,00	23/07/2013	12/09/2013
TOCQUEVILLE EN CX										
	Tocqueville-en-Caux	grande-rue		X						
TOTAL					11 586 049,45	4 046 690,39	1 837 004,71	0,00		

dont non subventionnable 10%

rappel dm 1 : 4 287 896,76 1 920 761,95

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 36

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015] D'EFFACEMENT

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015]
D'EFFACEMENT**

Le Président expose que :

- sur 178 projets d'effacement programmés à la DM 1 du 28 juin 2013,
- 174 ont été délibérés par les communes bénéficiaires,
- 4 sont annulés faute de délibération communale reçue dans les temps,
- et que seules 155 conventions sont revenues signées.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ADOPTER la liste modifiée des travaux du programme d'effacement [2013-2015] ci-annexée,
- de FIXER au 15 décembre 2013 la date limite de retour des conventions signées.

Les autres points de la délibération 2013-30 du 28 juin 2013 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



Daniel JOFFROY.



DICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EFFACEMENT [2013-15]

12/11/2013

arrêté de subvention

collectivité	F A C É	t r a n c h e	Commune	Lieu	Délit	Retenu	sous SAGE	date émission convention SDE76	montant travaux élec TTC pris en charge	montant subventions accordées câbles EP	montant TTC des travaux télécom	date de l'arrêté de subvention
ARGUEIL												
ABN		12										
			Aumale	Carrefour route de Neufchatel	25/03/13	X	09/07/2013	91 673,40	9 016,00	22 102,08	30/07/2013	
			Aumale	Roule de Neufchatel A.B.	25/03/13	X	09/07/2013	18 896,80	2 170,00	3 504,28	30/07/2013	
			Criquières	les anthieux	03/04/13	X	04/07/2013	7 415,20	20 510,00	24 338,60	30/07/2013	
			Fesques	version 1	13/06/13	X	16/07/2013	150 795,21	20 170,89	24 553,64	08/10/2013	
			Foucamont	Rue du Caule et RN 28	18/03/13	X	04/07/2013	205 353,20	8 120,00	30 617,60	25/07/2013	
			Ménival	Branchements de l'Eglise et de l'ancien presbytère	13/12/12	X	16/05/2013	45 687,20	1 540,00	5 501,60	24/10/2013	
	X		Monchaux-Soreng	Remplacement H 61 Epiny par PSSA	22/03/13	X	16/05/2013	267 904,00	14 420,00	60 589,36	14/06/2013	
			Ronchois	Centre 2ème partie	05/04/12	X	10/10/2013	130 722,80	7 070,00	17 102,80		
			Saint-Germain-sur-Eaulne	Fond Picard	07/09/12	X	04/07/2013	150 217,60	7 490,00	31 145,55	30/07/2013	
BLN		13										
			Londinières	Rue de Locardie	10/06/13	X	09/07/2013	82 045,60	2 870,00	9 149,40	11/07/2013	
			Maucouble	Rue du Cimetiére	29/03/13	X	23/05/2013	52 982,80	4 007,50	6 003,92	30/09/2013	
			Montreuil-en-Caux	Rd n°100 - (entre La Mairie et Le carrefour)	14/06/13	X	16/07/2013	50 435,32	1 484,00	4 305,60	19/09/2013	
			Rosay	Rd n°98 et Impasse des Ecreuils	29/03/13	X	23/05/2013	184 184,00	7 700,00	34 684,00	25/06/2013	
BOLBEC LILLEBONNE		15										
			Beuzeville-la-Grenier	Salle des Sports	15/03/13	X	14/05/2013	45 448,00	0,00	0,00	03/06/2013	
			Beuzeville-la-Grenier	Route de St Jean / Route du Village	25/10/13	X	30/10/2013	69 009,20	5 530,00	4 186,00		
			Bréauté	Rue de la Gare	18/03/13	X	14/05/2013	173 061,20	1 890,00	20 571,20	03/06/2013	
			Grandcamp	R.N. 29	05/04/13	X	14/05/2013	61 833,20	4 690,00	2 990,00	20/06/2013	
			Mirville	Rue de la Gare	28/03/13	X	14/05/2013	90 058,80	4 060,00	24 518,00	19/06/2013	
			Norville	Rue de la Mare	27/03/13	X	10/10/2013	11 960,00	6 363,00	2 093,00	21/10/2013	
			Bomambusc	Route de Goderville (Eglise)	28/03/13	X	24/06/2013	61 833,20	0,00	0,00	09/11/2013	
			Nointot	Côte du Galet	00/01/00	X	24/06/2013	173 061,20	0,00	15 667,60	09/11/2013	
			Norville	Rue des Pierres	27/03/13	X	24/06/2013	27 747,20	0,00	8 491,60	09/11/2013	
			Norville	Lotissement Haut des Cours	27/03/13	X	24/06/2013	79 175,20	0,00	11 242,40	09/11/2013	
			Petville	Rue de Crasqueues	04/04/13	X	25/06/2013	20 451,60	0,00	0,00	09/11/2013	
			Triqueriville	Route de Villequier	09/04/13	X	24/06/2013	31 215,60	0,00	9 089,80	09/11/2013	
			La Trinité-du-Mont	Rue Cantais - Rue de l'Eglise	12/04/13	X	24/06/2013	176 888,40	0,00	25 953,20	09/11/2013	
BC		13										
			Gouy	Rue des Rouliers	27/06/13	X	19/07/2013	157 872,00	9 240,00	30 856,80	19/09/2013	
			Boos	Route de Rouen (avec ERDF)	04/07/13	X	19/09/2013	35 880,00	2 100,00	11 960,00	10/10/2013	
			Boos	Rue de la Chaussée du Roi (avec ERDF)	04/07/13	X	19/09/2013	107 640,00	6 300,00	32 292,00	10/10/2013	
	X		Boos	Rue des Canadiens	04/07/13	X	19/09/2013	294 216,00	8 400,00	39 468,00	10/10/2013	
BOUCLÉ D'ANNEVILLE BROTONNE		9										
			Notre-Dame-de-Bliquetuit	chemin des demoiselles	05/04/13	X	07/05/2013	37 889,28	1 764,00	14 428,25	31/05/2013	
BUCHY		12										
			Blainville-Crevon	Place de la Mairie	27/09/13	X	08/10/2013	23 920,00	1 190,00	0,00	28/10/2013	
			Bosc-Roger-sur-Buchy	Rue de l'Eglise	12/04/13	X	24/09/2013	131 560,00	8 400,00	42 099,20	14/10/2013	
			Buchy	Rue André AUGUSTE	08/04/13	X	18/06/2013	161 220,80	8 904,00	28 153,84	16/07/2013	
			Saint-Martin-Osmonville	Rue du Stade		X						
			Vieux-Manoir	Rue Cuiant	09/04/13	X	11/06/2013	61 833,20	3 850,00	17 222,40	25/07/2013	
CANY VALMONT		29										
			Malleville-les-Grès	Rue de l'église vers RD 68 (CCCA)	07/11/12	X	24/06/2013	35 880,00	1 085,00	0,00	16/07/2013	
			Thiergeville	Rue du Calvaire	12/04/13	X	21/06/2013	22 807,72	1 323,00	2 474,93	16/07/2013	
			Sainte-Hélène-Bondeville	Impasse Osbern	05/04/13	X	21/06/2013	28 823,60	3 465,00	0,00	08/07/2013	
			Ecretteville-sur-Mer	Rue du Priuré 2ème Partie	29/03/13	X	19/06/2013	36 190,96	1 463,00	10 567,10	15/07/2013	
			Canouville	Rue du Bas - 3ème Partie (CCCA)	07/11/12	X	17/06/2013	49 514,40	5 495,00	5 716,88	16/07/2013	
			Bertheauville	RD 210 Partie Haute (CCCA)	07/11/12	X	24/06/2013	21 599,76	3 220,00	0,00	16/07/2013	
CAUDEBEC EN CAUX		15										
	X		Louvetot	Route d'Alloville - côté croisière	02/04/13	X	07/06/2013	197 340,00	2 590,00	1 674,40	02/07/2013	
			Saint-Arnoult	Rue du Croquet	02/10/13	X	03/10/2013	53 820,00	0,00	8 372,00	09/11/2013	
			Saint-Aubin-de-Crétoit	Place de la Mairie	08/03/13	X	09/07/2013	105 857,96	0,00	19 136,00	09/11/2013	
			Touffreville-la-Cable	Rue de la Mairie / Rue des Frères	14/03/13	X	01/07/2013	56 212,00	0,00	25 312,00	09/11/2013	
CLEON		13										
			Freneuse	Côte aux Blancs (2ème phase)	26/03/13	X	22/05/2013	123 522,88	7 133,00	23 441,60	28/05/2013	
			Freneuse	Côte aux Blancs (1ère phase)	26/03/13	X	22/05/2013	99 363,68	6 895,00	16 229,72	28/05/2013	
DARNETAL		18										
			Roncherolles-sur-le-Vivier	Rue des Trois Fermes	07/10/13	X	18/10/2013	55 853,20	2 590,00	21 408,40		
			Franqueville-Saint-Pierre	Rue de la Bergerie		X						
			Quincampoix	Rue de Cailly	06/11/12	X	29/10/2013	70 564,00	1 680,00	10 883,60		
			Saint-Denis-le-Thibout	Le Mont Ecaché	04/06/13	X	01/07/2013	64 464,40	3 920,00	17 342,00	18/07/2013	
DIEPPE		13										
	X		Bracquemont	Rue de l'ime (CCPC)	11/04/13	X	04/07/2013	350 428,00	13 300,00	55 016,00	09/07/2013	
DOF		22										
			Autrelet	Allée du Temple 2 lié HTA	04/07/12	X	21/05/2013	70 564,00	5 600,00	23 082,80	30/05/2013	
			Etoutteville	Rue de la Bruyère et rue des Campanules - 2ème partie	29/01/13	X	13/06/2013	88 252,84	5 929,00	20 613,13	15/07/2013	
			Fauville-en-Caux	Rue de la Mare du Pré et vallons 1ère partie	11/05/12	X	05/07/2013	148 304,00	12 250,00	23 006,26	08/08/2013	
			Gerponville	Résidence Beau Soleil	20/03/13	X	24/06/2013	38 786,28	3 199,00	7 774,00	17/07/2013	
			Grainville-la-Teinturière	Rue des Moulins (CCCA)	07/11/12	X	19/06/2013	31 096,00	2 100,00	6 578,00	16/07/2013	
			Harcenville	Rue des Faubourgs	11/04/13	X	26/06/2013	104 052,00	7 700,00	27 508,00	08/07/2013	
			Haitenville	Route de Yébleron - Phase 2, du n°1226 vers Lotissement	02/07/13	X	28/06/2013	67 753,40	3 997,00	11 787,08	18/07/2013	
			Le Hanouard	Chemin du Manoir (CCCA)	07/11/12	X	19/06/2013	17 700,00	560,00	6 883,22	16/07/2013	
			Oherville	Route du Manoir - Côté Village (CCCA)	07/11/12	X	27/06/2013	19 494,80	1 652,00	12 938,60	14/08/2013	
			Rocquefort	Route d'Autretot	22/02/13	X	24/06/2013	137 540,00	10 745,00	31 096,00	15/07/2013	
			Sainte-Marie-des-Champs	Avenue des Lauriers, Rue des Noisetiers, Impasse des Noisetiers	17/12/12	X	16/10/2013	115 689,08	6 056,40	32 583,33	07/11/2013	
			Sainte-Marie-des-Champs	Rue du Vieux Ste Marie (entre LIDL et passage à niveau)	17/12/12	X	05/07/2013	46 644,00	7 000,00	11 960,00	08/08/2013	
			Trémauville	Rue de la Mairie	19/10/12	X	25/06/2013	29 302,00	1 750,00	8 372,00	08/07/2013	
			Trémauville	Rue de la Hétraie	19/10/12	X	05/07/2013	29 302,00	1 050,00	6 578,00	16/07/2013	
			Veauville-lès-Baons	Rue de la Croix Rouge	05/03/13	X	26/06/2013	135 148,00	8 400,00	25 685,30	18/07/2013	
			Veauville-lès-Quelles	Route de l'Eglise, RD109, côté Eglise	07/11/12	X	01/07/2013	58 006,00	4 550,00	25 116,00	14/08/2013	
DUCLAIR VALLEE DE SEINE												
			Hénouville	RD 67 - de Bethléem vers St Martin de Boscherville 3ème partie	03/04/13	X	10/05/2013	81 842,28	4 424,00	23 462,90	10/06/2013	
			Hénouville	RD 67 - de Bethléem vers St Martin de Boscherville 2ème partie	03/04/13	X	10/05/2013	126 572,68	6 517,00	37 126,04	10/06/2013	
			Saint-Martin-de-Boscherville	RD 982 vers Duclair - 2ème partie	08/04/13	X	10/05/2013	91 637,52	3 479,00	17 540,42	12/06/2013	
			Saint-Pierre-de-Varengueville	Rue des lilas et rue du Paulu	27/03/13	X	10/05/2013	50 638,64	2 730,00	16 339,09	19/06/2013	
			Villers-Ecailles	Rue pasteur - 3ème Phase	12/04/13	X	13/05/2013	90 764,44	4 893,00	8 872,57	17/06/2013	
			Duclair	Chemin du Marais	07/01/13	X	23/05/2013	127 015,20	5 292,00	32 861,70	20/06/2013	
			Epiny-sur-Duclair	Route de Betteville RD 20 - 1ère partie	05/04/13	X	24/05/2013	79 904,76	2 681,00	21 495,91	17/07/2013	
			Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Route du Trail - 1ère partie	12/04/13	X	27/05/2013	80 730,00	4 543,00	27 794,78	20/06/2013	
ENVERMEU		37										
			Bellengreville	Rue du Calvaire	28/03/13	X	23/05/2013	35 162,40	3 640,00			

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 37

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015] DE RENFORCEMENT

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUTNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL [2013-2015] DE RENFORCEMENT

Le Président expose que :

- sur 69 projets de renforcement programmés à la DM 1 du 28 juin 2013,
- 67 ont été délibérés par les communes bénéficiaires,
- 2 sont annulés faute de délibération communale reçue dans les temps,
- et que seules 54 conventions sont revenues signées.


Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ADOPTER la liste modifiée des travaux du programme de renforcement [2013-2015] ci-annexée,
- de FIXER au 15 décembre 2013 la date limite de retour des conventions signées.

Les autres points de la délibération 2013-28 du 28 juin 2013 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



PAVILLY	HUGLEVILLE EN CAUX	Ham de Grosfy - rte des mares	28/03/13	X	07/05/2013	204 097,40	25 800,00	31 060,12	07/05/2013
	SAINTE AUSTREBERTHE	Hameau le Gris	21/03/13	X	03/05/2013	130 555,36	0,00	0,00	09/09/2013
	BLACQUEVILLE	Rue de l'Ancienne Ecole	02/03/13	X	17/05/2013	38 367,68	0,00	0,00	16/07/2013
ROUMARE ET F V									
SAHURS									
	SAINT PIERRE DE MANNEVILLE	tilleuls	OK	X	01/10/2013	41 860,00	0,00	0,00	03/10/2013
ST ROMAIN DE COLBOSC									
	ETAINHUS	CD30 Route d'Etretat	08/04/13	X	27/05/2013	94 603,60	0,00	0,00	13/06/2013
	GOMMERVILLE	VC2, Rue de la Gare et impasse des filieres	09/04/13	X	27/05/2013	131 440,40	2 400,00	11 003,20	17/06/2013
	GOMMERVILLE	rue du Jardin	09/04/13	X	27/05/2013	7 056,40	0,00	0,00	17/06/2013
	LA REMUEE	CD34, rue de l'oiseau Lyre	09/04/13	X	27/05/2013	106 563,60	0,00	4 664,40	14/06/2013
	TANCARVILLE	CD982, rue du Nais et chemin des torpilleurs	21/03/13	X	27/05/2013	223 173,60	9 800,00	49 992,80	18/06/2013
TOTES									
	BEAUVAIL EN CAUX	CD203, VC9, CR2, CR16, route de Gonneville	26/06/13	X	10/07/2013	199 612,40	3 900,00	12 318,80	20/08/2013
	BIVILLE LA BAIGNARDE	Rue andré Mallet	15/04/13	X	25/06/2013	35 880,00	0,00	0,00	04/07/2013
	VAL DE SAANE	VC2 route du beau soleil	08/04/13	X	23/05/2013	166 124,40	9 700,00	38 870,00	11/06/2013
	FRESNAY LE LONG	CD25, CD99, rues des fées at ancien	05/04/13	X	27/09/2013	127 852,40	11 700,00	45 806,80	10/10/2013
YERVILLE ST LAURENT EN CX									
CC COTE ALBATRE									
	SAINT RIQUIER ES PLAINS	Route du Puits	OK24/06/13	X	08/10/2013	21 528,00	0,00	0,00	07/11/2013
BACQUEVILLE EN CAUX									
BRACHY									
	BRACHY	Route de Greuille et Vallée	03/04/13	X	21/06/2013	197 340,00	14 500,00	16 744,00	11/07/2013
DAMPIERRE ST NICOLAS									
ENVERMEU									
LUNERAY									
OUVILLE LA RIVIERE									
ST NICOLAS D'ALIERMONT									
TOCQUEVILLE EN CAUX									
di: et actualisation									
					ttc	7 510 887,26	392 608,96		23/05/8374
					tva	1 230 877,91	64 340,60		22/12/3168
					hors S ^t htva	6 279 989,35	328 268,36		15/05/9643

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 38

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2014
ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2014 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les taux de subvention des travaux programmés pour l'année 2014, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2014 dès l'automne 2013,
- le barème des raccordements pour 2014, afin que le service puisse instruire les dossiers correspondants.

Le Président propose de ne pas changer ces taux et barèmes, le résultat de l'appel d'offres 2013-16 ayant abouti en moyenne à une baisse des prix des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- PRECISE que les taux de subvention du SDE76 en 2014 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.
Renforcement	100 %	100 %	0 %
Extension	95 %	95 %	0 %
Effacement réseaux	70 %	70 %	0 %
Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire			60 %
MDE			75 %
Travaux télécom			0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)			80 %

	Plafonds de dépenses subventionnables	Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €	6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	720 €	1 030 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 620 €
	9 mètres	1 760 €
	10 mètres	1 840 €
	11 mètres	1 980 €
	12 mètres	2 070 €
		2 380 €


- PRECISE que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2014 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau		Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au demandeur Par ERDF
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Voir tableau ci-dessous (1)	
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)		
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture		
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Lotissements communaux, HLM, zones d'activités communales, zones artisanales communales : 5 % du montant HTVA des travaux.	
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération		
Raccordement en zone d'aménagement concerté – ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)		A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur		Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
De la Seine-Maritime
★
PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.

Code Général
Des Collectivités
REÇU LE
29 NOV. 2013
Territoriales
PREFECTURE DE LA
SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 39

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2014**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUTNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2014

Monsieur le Président rappelle que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).

Cependant, l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.

Considérant qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au BP 2014 pour assurer le paiement des commandes en cours.

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2013, DM1, DM2 2013 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, DM1, DM2 2013 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le Budget Primitif 2013 adopté par délibération du 29 mars 2013,
Vu la Décision Modificative n° 1 adoptée par délibération du 28 juin 2013,
Vu la Décision Modificative n° 2 adoptée par délibération du 14 novembre 2013,

après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2014 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



compte	Libellé	BP+DM1+DM2	quart
020	dépenses imprévues	5 000,00 €	1 250,00 €
275	dépôt et Cautionnement	6 500,00 €	1 625,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA (réel)	10 000,00 €	2 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP participations	50 000,00 €	12 500,00 €
13258	remboursement aux EPCI Trop Perçu participations	806 690,06 €	201 672,52 €
238	avances forfaitaires (réel)	321 172,78 €	80 293,20 €
2088-11	autres immobilisations	- €	- €
2158-11	outillage	12 000,00 €	3 000,00 €
2182-11	acquisition véhicule	26 900,00 €	6 725,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	13 700,00 €	3 425,00 €
2184-11	acquisition de mobilier	29 500,00 €	7 375,00 €
205-11	logiciel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
2033-11	frais d'insertion	6 000,00 €	1 500,00 €
2031-11	frais d'étude	- €	- €
204-15	dotation	19 452 901,84 €	4 863 225,46 €
2315	travaux programmés réseaux	38 079 779,66 €	9 519 944,92 €
4581	travaux programmés tiers	8 724 949,16 €	2 181 237,29 €
4581	travaux inopinés tiers	179 841,14 €	44 960,29 €
2315	travaux réseaux inopinés	5 202 843,78 €	1 300 710,95 €
TOTAUX		72 937 778,42 €	18 234 444,61 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 40

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**REGLEMENT DES DEPENSES LIEES A LA
DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : REGLEMENT DES DEPENSES LIEES A LA DISSOLUTION

Monsieur le Président rappelle que la Préfecture prendra prochainement un arrêté en deux temps pour transférer les compétences au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 et pour dissoudre les syndicats adhérents en avril 2014.

Ainsi, la Préfecture autorisera une période de transition, conformément à l'article L 5211-26 du CGCT, afin que nos adhérents conservent leur personnalité morale pour les seuls besoins de leur dissolution.

Cependant, par dérogation, l'arrêté préfectoral précisera que l'ensemble des charges liées à la dissolution sera pris en charge par le SDE76.

Le budget 2014 du SDE76 devra donc permettre de couvrir les dépenses de personnel des syndicats primaires, salaires et indemnités, les indemnités des élus, présidents et vice-présidents, ainsi que les charges de fonctionnement de toute nature, pour permettre aux syndicats primaires de fonctionner jusqu'à fin mars 2014.

Le syndicat primaire ne règlera donc aucune dépense, mais comptabilisera encore de janvier à mars 2014 des opérations d'ONB et des opérations d'apurement jusqu'à sa dissolution.

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014 du SDE76, à engager, liquider et mandater les dépenses, d'une part, de la section de fonctionnement dans la limite de 100 % des budgets des syndicats primaires de l'année 2013 et, d'autre part, de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget des syndicats primaires de l'année 2013, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Où cet exposé, dans la perspective de la dissolution des syndicats et sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral correspondant, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à régler, à partir du 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des charges liées à la dissolution en lieu et place des adhérents du SDE76, jusqu'à la dissolution des syndicats primaires,
- AUTORISE l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014 du SDE76, à engager, liquider et mandater les dépenses, d'une part, de la section de fonctionnement dans la limite de 100 % des budgets des syndicats primaires de l'année 2013 et, d'autre part, de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget des syndicats primaires de l'année 2013, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 41

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU DE
FIN D'ANNEE**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Président expose qu'il souhaite récompenser de façon uniforme l'effort accompli par les salariés du SDE76 tout au long de l'année 2013 par un chèque cadeau.

Le Président propose un chèque cadeau d'un montant de 150 €uros par agent pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Président concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2013 d'un chèque cadeau de 150 €uros pour chaque agent,
- INDIQUE que ce montant sera prélevé sur le compte "fête et cérémonie".

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,
Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 42

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER AVEC DEXIA, CREDIT AGRICOLE ET
CAISSE D'EPARGNE, L'AVENANT DE
TRANSFERT AU SDE76 DES EMPRUNTS
DETENUS PAR LES COLLECTIVITES
ADHERENTES**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER AVEC DEXIA, CREDIT AGRICOLE ET CAISSE D'EPARGNE, L'AVENANT DE TRANSFERT AU SDE76 DES EMPRUNTS DETENUS PAR LES COLLECTIVITES ADHERENTES

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert de toutes les compétences au SDE76 au 1^{er} janvier 2014, sous réserve de la prise de l'arrêté correspondant par la Préfecture avant la fin de l'année 2013, la totalité des emprunts détenus par les syndicats primaires adhérents va être transférée au SDE76.

Le SDE76 doit donc signer des avenants de transfert avec chaque établissement bancaire concerné : DEXIA, CREDIT AGRICOLE et CAISSE D'EPARGNE afin de devenir détenteur de 70 contrats d'emprunt.

- ✓ Dette à l'origine de ces contrats : 15 395 604,35 €.
- ✓ Capital restant dû par les syndicats primaires au 31/12/2013 : 3 901 038,48 €.
- ✓ Dette à l'origine de la totalité des contrats qui seront détenus au SDE76 après cette reprise : 28 068 496,42 €.
- ✓ Capital restant dû au 01/01/2014 : 10 584 288,59 €, dont 71 % seront remboursés par les communes concernées.

Cependant, la charge financière des emprunts qui revient aux communes sera remboursée au SDE76 par chacune des communes concernées (71 %). Dans ce but, le SDE a établi une convention par commune rappelant l'objet et la part des emprunts qui la concernent. 111 conventions ont ainsi été émises vers les communes, auxquelles s'ajouteront celles pour répartir le dernier emprunt 2013 du SIER d'OFFRANVILLE quand sa répartition sera connue.

Enfin, aucun titre ne sera émis par le SDE76 vers les syndicats primaires pour la part du capital restant dû au 31 décembre 2013.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec DEXIA, CREDIT AGRICOLE et CAISSE D'EPARGNE les avenants de transfert au SDE76 des emprunts détenus au 31 décembre 2013 par les adhérents et figurant dans le tableau ci-annexé,
- RENOUELLE l'autorisation donnée au Président dans la délibération 2012-55 de signer les conventions individuelles avec les communes pour qu'elles terminent de rembourser, jusqu'au terme des emprunts en cours détenus par le SDE et par le syndicat primaire, la part qui reste à leur charge.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



LISTE DES CONTRATS D'EMPRUNTS DES SIERG A REPRENRE AU 01/01/2014

	BANQUE	ANNEE DE PRÊT	COLLECTIVITE EMPRUNTEUSE A L'ORIGINE	N° PRÊT	N° DOSSIER	MONTANT DU PRÊT	DUREE DU PRÊT	TX DU PRÊT	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2013
1	DEXIA	2006	ENVERMEU (SMERG)- 0104813	MON239726EUR/0249822		150 000,00 €	15 ANS	4,25%	77 074,91 €
2	DEXIA		EU (SME) - 061431	2303653801		335 387,00 €	15 ANS	4,65%	93 548,67 €
3	DEXIA	2002	FONTAINE LE BOURG (SIERG)- 0061429	MON216095EUR/0221686		300 000,00 €	15 ANS	4,45%	95 024,31 €
4	DEXIA	2001	OFFRANVILLE (SIERG) -	MON141764EUR/0141764/001		381 122,54 €	13 ANS	5,54%	
5	DEXIA	2002	OFFRANVILLE (SIERG) -	MON206041EUR/0209964/001		293 590,00 €	12 ANS	4,54%	
6	DEXIA		OFFRANVILLE (SIERG) -	MON196352EUR/0197499/001		600 000,00 €	12 ANS	5,07%	
7	CAISSE D'EPARGNE	2008	BOUCLE D'ANNEVILLE - 023007IM	20800005	D0800005	100 000,00 €	10 ANS	4,53%	50 452,42 €
8	CAISSE D'EPARGNE	2009	DIEPPE	2045006400		280 000,00 €	15 ANS	3,99%	69 806,74 €
9	CAISSE D'EPARGNE	2010	D.O.F. - 7750311	7750311		23 267,00 €	10 ANS	2,80%	16 948,24 €
10	CAISSE D'EPARGNE	2010	ENVERMEU (SMERG) - CB0083192663	A1411052		199 300,00 €	15 ANS	3,43%	154 593,18 €
11	CAISSE D'EPARGNE	2011	FECAMP (SIERG) -	A14110FD		300 000,00 €	10 ANS	4,40%	241 792,29 €
12	CAISSE D'EPARGNE	2001	LONGUEVILLE (SIERG) -	20150332		19 451,43 €	12 ANS	5,00%	2 090,02 €
13	CAISSE D'EPARGNE	2004	LONGUEVILLE (SIERG) -	2045014200	D0450142	131 780,00 €	138 MOIS	4,25%	38 536,45 €
14	CAISSE D'EPARGNE	2006	LONGUEVILLE (SIERG) -	20600218	D0600218	79 058,34 €	174 MOIS	3,95%	46 888,14 €
15	CAISSE D'EPARGNE	2007	LONGUEVILLE (SIERG) -	20700116		93 414,69 €	12 ANS	4,52%	51 633,84 €
16	CAISSE D'EPARGNE	2011	LONGUEVILLE (SIERG) -	7885506		251 165,19 €	15 ANS	3,89%	217 676,49 €
17	CAISSE D'EPARGNE	2004	OFFRANVILLE (SIERG) - 11425	2151833		250 000,00 €	12 ANS	4,19%	74 471,59 €
18	CAISSE D'EPARGNE	2006	OFFRANVILLE (SIERG) - 11425	2152245		267 223,00 €	12 ANS	4,12%	127 212,60 €
19	CAISSE D'EPARGNE		OFFRANVILLE (SIERG) - 11425	2152497		408 229,00 €	10 ANS	4,24%	225 228,71 €
20	CAISSE D'EPARGNE		OFFRANVILLE (SIERG) - CB0064270471	7643602		464 892,00 €	10 ANS	3,27%	340 766,68 €
21	CAISSE D'EPARGNE		OFFRANVILLE (SIERG) - 11425	7827558		398 548,00 €	10 ANS	2,86%	290 546,29 €
22	CAISSE D'EPARGNE	2011	OFFRANVILLE (SIERG) - CB0064270471	A14110KL		280 000,00 €	15 ANS	4,56%	266 588,48 €
23	CREDIT AGRICOLE	2008	DARNETAL (SIERG) - 225731	70004272577		136 250,00 €	15 ANS		89 060,63 €
24	CREDIT AGRICOLE	2011	DARNETAL (SIERG) - 225731	70006995290		269 854,61 €	15 ANS		235 331,67 €
25	CREDIT AGRICOLE	1999	DARNETAL (SIERG) -			182 938,82 €			
26	CREDIT AGRICOLE	2002	DARNETAL (SIERG) -			350 000,00 €			
27	CREDIT AGRICOLE	2003	DARNETAL (SIERG) -			240 000,00 €			
28	CREDIT AGRICOLE	2005	DARNETAL (SIERG) -			330 000,00 €			
29	CREDIT AGRICOLE	2006	DARNETAL (SIERG) -			197 283,00 €			
30	CREDIT AGRICOLE	2011	D.O.F. - 225736	70007069896		91 393,00 €	10 ANS	3,94%	74 875,31 €
31	CREDIT AGRICOLE		D.O.F. - 225736	70007835289		77 902,00 €	10 ANS	4,13%	70 618,04 €
32	CREDIT AGRICOLE	2011	EU (SME) - 225740	70007075071		132 739,88 €	9 ANS	3,97%	104 420,25 €

33	CREDIT AGRICOLE	2010	FONTAINE LE BOURG (SIERG) - 225742			405522	88 455,58 €	9 ANS	3,53%	70 924,74 €
34	CREDIT AGRICOLE	2004	FONTAINE LE BOURG (SIERG) - 5742	70001455212		32265	63 600,00 €	15 ANS	4,12%	29 081,17 €
35	CREDIT AGRICOLE		FONTAINE LE BOURG (SIERG) - 225742	70007019937		003188	150 000,00 €	10 ANS	4,01%	121 763,03 €
36	CREDIT AGRICOLE	2010	FONTAINE LE DUN (SMERG) - 225743	70006198870			337 576,77 €	9 ANS	2,95%	262 559,71 €
37	CREDIT AGRICOLE	2011	FONTAINE LE DUN (SMERG) - 225743	70007048023			105 878,00 €	10 ANS	3,98%	87 032,09 €
38	CREDIT AGRICOLE	2012	FONTAINE LE DUN (SMERG) - 225743	70007822950			135 000,00 €	10 ANS	4,28%	123 900,91 €
39	CREDIT AGRICOLE	2011	GODERVILLE CRIQUETOT (SIERG) - 2255745	70007099663			60 000,00 €	5 ANS	3,56%	36 248,11 €
40	CREDIT AGRICOLE	2002	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			940435	48 076,00 €	174 MOIS	4,85%	17 116,86 €
41	CREDIT AGRICOLE	2003	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			021566	33 733,00 €	12 ANS	4,48%	6 681,03 €
42	CREDIT AGRICOLE	2004	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			072474	65 692,14 €	138 MOIS	4,25%	13 819,93 €
43	CREDIT AGRICOLE	2006	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			220587	120 000,00 €	15 ANS	4,30%	71 617,87 €
44	CREDIT AGRICOLE	2007	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			296578	140 192,59 €	12 ANS	4,51%	77 474,31 €
45	CREDIT AGRICOLE	2012	LONGUEVILLE (SIERG) - 03601447			018145	99 303,00 €	12 ANS	4,64%	91 341,97 €
46	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	88386024501			278 443,00 €			
47	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	88386024401			358 255,00 €	12 ANS	4,80%	
48	CREDIT AGRICOLE	2002	OFFRANVILLE (SIERG) -	88393108101			296 831,00 €	14 ANS	4,89%	
49	CREDIT AGRICOLE	2003	OFFRANVILLE (SIERG) -	70000433282			301 398,00 €	12 ANS	3,75%	
50	CREDIT AGRICOLE	2003	OFFRANVILLE (SIERG) -	70000543142			191 355,00 €	12 ANS	4,02%	
51	CREDIT AGRICOLE	2004	OFFRANVILLE (SIERG) -	700001014593			293 721,00 €	11 ANS		
52	CREDIT AGRICOLE	2004	OFFRANVILLE (SIERG) -	700001219659			321 825,00 €	10 ANS		
53	CREDIT AGRICOLE	2004	OFFRANVILLE (SIERG) -	70001439101			325 328,00 €	12 ANS	3,84%	
54	CREDIT AGRICOLE	2004	OFFRANVILLE (SIERG) -	70001715028			335 810,00 €	10 ANS	3,56%	
55	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70002395779			200 397,00 €	12 ANS	3,58%	
56	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70002593732			306 650,00 €			
57	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70003383480			376 008,00 €			
58	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70003723060			280 934,00 €			
59	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70003829195			255 829,00 €			
60	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70004387196			150 000,00 €			
61	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70004610960			161 894,00 €			
62	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70004947973			250 761,00 €			
63	CREDIT AGRICOLE	2009	OFFRANVILLE (SIERG) -	70005055294			420 000,00 €			
64	CREDIT AGRICOLE	2010	OFFRANVILLE (SIERG) -	70006196649			406 847,00 €	10 ANS	3,04%	
65	CREDIT AGRICOLE	2011	OFFRANVILLE (SIERG) -	70006970042			463 400,00 €			
66	CREDIT AGRICOLE	2011	OFFRANVILLE (SIERG) -	70007132482			482 234,00 €			
67	CREDIT AGRICOLE		OFFRANVILLE (SIERG) -	70008676915			220 000,00 €	15 ANS	3,13%	
68	CREDIT AGRICOLE	EN COURS	OFFRANVILLE (SIERG) -				499 750,00 €			

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 43

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER ET POURSUIVRE LES CONVENTIONS
EN COURS DE MISE A DISPOSITION
D'AGENTS PAR LES COLLECTIVITES
TIERCES**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER ET
POURSUIVRE LES CONVENTIONS EN COURS DE MISE A
DISPOSITION D'AGENTS PAR LES COLLECTIVITES TIERCES**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera muté au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Le SDE76 doit donc soit poursuivre, soit signer des avenants aux conventions en cours de mise à disposition d'agents par des collectivités tierces.

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre lesdites conventions de mise à disposition en cours ou à signer les avenants de prolongation de ces conventions avec les collectivités suivantes :
 - ✓ La CREA pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de DUCLAIR VALLEE DE SEINE,
 - ✓ la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de SAINT ROMAIN DE COLBOSC,
 - ✓ la Communauté de Communes Varenne et Scie pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de LONGUEVILLE SUR SCIE,
- AUTORISE l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes jusqu'au terme de ces conventions et de leurs avenants respectifs,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 du SDE76 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 44

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AUX AGENTS
TRANSFERES DE CONTINUER A PARTIR DU
1^{ER} JANVIER 2014 LES MISSIONS DANS LES
CONDITIONS ACTUELLES SOUS L'AUTORITE
DE CHAQUE PRESIDENT(E) DE SYNDICAT
PRIMAIRE**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AUX AGENTS TRANSFERES DE CONTINUER A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2014 LES MISSIONS DANS LES CONDITIONS ACTUELLES SOUS L'AUTORITE DE CHAQUE PRESIDENT(E) DE SYNDICAT PRIMAIRE

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera muté au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Le SDE76 s'engage donc à demander aux agents transférés, par ordre de mission individuel, de terminer les tâches liées à la dissolution aux lieux et horaires en vigueur avant le 1^{er} janvier 2014.

Seul le personnel titulaire ayant-droit rejoindra physiquement le SDE76 au 1^{er} avril 2014.

Oui cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à permettre aux agents de terminer sur place les tâches liées à la dissolution.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 45

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
2014 DU SDE76**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 2014 DU SDE76

Monsieur le Président rappelle que les statuts et règlement intérieur 2014 du SDE76 ont été adoptés le 29 mars 2013

Cependant, pour la compétence facultative « éclairage public », la préfecture demande que la liste des communes objet d'un contrat d'entretien ne figure pas en annexe aux statuts mais en annexe au règlement intérieur. Ceci, afin qu'il soit possible de modifier ladite liste au fil des adhésions et des retraits, sans avoir à faire délibérer de nouveau les 704 adhérents.

Afin de faciliter la gestion courante du SDE76, le Président propose de modifier le règlement intérieur et d'y faire figurer les communes objet d'un contrat d'exploitation des installations d'éclairage public en vigueur.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- MODIFIER le règlement intérieur du SDE76 comme mentionné ci-avant,
- et d'ADOPTER le document joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
DE LA SEINE - MARITIME
REGLEMENT INTERIEUR
Applicable en 2014**

.../....

**ANNEXE 1 AU REGLEMENT INTERIEUR DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE - MARITIME**

Liste des adhérents au SDE76 pour l'entretien de l'éclairage public (contrat de maintenance d'éclairage public) :

Ardouval, Bully, Fresles, Les Grandes-Ventes, Grigneuseville, Massy, Mesnil-Follemprie, Quièvecourt.

Alvimare, Bernières, Beuzevillette, Bolleville, Bornambusc, Bréauté, Foucart, Grand-Camp, Houquetot, Lanquetot, Lintot, Manneville-la-Goupil, Mirville, Nointot, Parc-d'Anxtot, Rouville, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-Neuville, Saint-Maurice-d'Etelan, La Trinité-du-Mont, Trouville-Alliquerville, Vattetot-sous-Beaumont, Virville.

Allouville-Bellefosse, Anquetierville, Bois-Himont, Ecretteville-les-Baons, Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Wandrille-Rançon, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville.

Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.(jusqu'à la fin du contrat en cours)

Anceaumeville, Les Authieux-Ratiéville, Le Bocasse, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Cailly, Clères, Cottévrard, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Frichemesnil, Grugny, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, Mont-Cauvaire, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-sous-Cailly, Sierville, Valmartin.

Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Le Bourg-Dun, Bourville, Brametot, Crasville-la-Roquefort, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, La Gaillarde (Communauté de communes entre Mer et Lin convention signée en elle et le SIERG de Fontaine le Dun).

Heugleville-sur-Scie



Angerville-l'Orcher, Cauville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Hermeville, Heuqueville
Manéglise, Mannevillette, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Vergetot.

Auzouville-l'Esneval, Beautot, Butot, Cideville, Ecalles-Alix, Ectot-les-Baons, Gueutteville,
Limésy, Mesnil-Panneville, Saint-Ouen-du-Breuil.

Montigny, Pissy-Pôville, Roumare, Saint-Jean-du-Cardonnay, La Vaupalière.

La Bouille, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville.

La Cerlangue, Etainhus, Gommerville, Graimbouville, Mélamare, Oudalle, Rogerville,
Sainneville-sur-Seine, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille,
Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres.

Auffay, Biville-la-Baignarde, Bracquetuit, Etainpuis, Fresnay-le-Long, Gonneville-sur-Scie,
Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Pierre-Bénouville, Saint-Victor-l'Abbaye, Varneville-
Bretteville, Vassonville.

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 46

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES ACTES NOTAIRES RELATIFS
AUX CONVENTIONS DE PASSAGE,
SERVITUDES ET ACHATS DE TERRAIN POUR
LA POSE DE TRANSFORMATEURS**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES ACTES NOTARIES RELATIFS AUX CONVENTIONS DE PASSAGE, SERVITUDES ET ACHATS DE TERRAIN POUR LA POSE DE TRANSFORMATEURS

Monsieur le Président précise qu'avec la reprise par le SDE76 de la maîtrise d'ouvrage des travaux, des actes notariés peuvent parfois être nécessaires pour acter les conventions de passage de câbles divers en domaine privé, les servitudes correspondantes et les achats de terrains pour les travaux d'édification de postes de transformation.

Pour faciliter la gestion courante et éviter de surcharger l'ordre du jour des prochaines assemblées générales, le Président sollicite de l'assemblée une délégation de signature, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 5211-10 du CGCT.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ACCORDE les délégations susmentionnées au Président, étant entendu qu'à chaque réunion du comité syndical seront portées à la connaissance des délégués les décisions qui auront été prises dans le cadre de ces délégations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 47

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER L'AVENANT AU PROTOCOLE PCT**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUTNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER
L'AVENANT AU PROTOCOLE PCT**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée l'avenant n° 2 au protocole PCT signé le 2 mars 2010, relatif au versement par ERDF aux autorités concédantes, maîtres d'ouvrage des travaux de raccordement, de la Part Couverte par le Tarif (PCT). Cet avenant a été validé par la FNCCR le 12 juillet 2012.

Ce protocole, en vigueur depuis quatre ans, permet au SDE76 de bénéficier d'une participation financière d'ERDF aux travaux de raccordement réalisés sous notre maîtrise d'ouvrage.

Cependant, s'il faut poursuivre cet accord, les autorités concédantes ont constaté qu'ERDF comptabilisait la PCT comme un financement du concédant. Or, la FNCCR et les AOD estiment, d'une part, que la PCT doit être assimilée d'un point de vue comptable à une immobilisation d'un financement alimenté par les usagers via le TURPE, d'autre part, que la PCT doit alors incrémenter le compte « droit du concédant ».

Le Président propose donc d'approuver l'accord PCT tout en émettant expressément une réserve quant au traitement comptable du versement de la PCT opéré par ERDF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'avenant prolongeant jusqu'en 2015 le protocole PCT relatif au versement au SDE76 de la Part Couverte par le Tarif d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité,
- DESAPPROUVE les pratiques qui au plan comptable consisteraient à assimiler le versement dû au titre de la PCT comme un financement du gestionnaire du réseau de distribution (ERDF),
- DEMANDE que ce financement soit comptabilisé comme un financement du concédant (SDE76), comme la redevance R2, qui auparavant prenait en compte les travaux de raccordement,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant sous la réserve susdite.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 48

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Le Président expose à l'Assemblée que le président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à laquelle adhère le SDE76 et la présidente du directoire d'ERDF ont signé, le 18 septembre 2013, un protocole national relatif à diverses améliorations pouvant être apportées aux contrats de concession de distribution publique d'électricité dont ERDF et EDF sont conjointement titulaires ;

Que ce protocole prévoit, pour la période allant de 2014 à 2017 :

- la mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité, à caractère indicatif, en complément des programmes annuels élaborés par les conférences départementales de programmation des investissements prévues par l'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- une modification partielle du calcul de la redevance d'investissement « R2 » due par ERDF, conduisant à atténuer l'importance des variations à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre de cette redevance, de façon à réduire l'importance des aléas financiers pesant sur l'équilibre financier de l'autorité concédante et sur celui du concessionnaire ;
- une amélioration du nombre et de la précision des données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ERDF aux autorités concédantes ;

Qu'il serait opportun d'appliquer les stipulations de ce protocole par voie d'avenant à la concession de distribution publique d'électricité du SDE76 ;

Qu'à la demande d'ERDF, l'applicabilité d'un tel avenant devrait toutefois être soumise à la condition suspensive de la signature avant le 1^{er} mars 2014, par un nombre d'autorités concédantes représentant au moins 90 % du produit de la redevance perçu en 2012 par les autorités concédantes ;


Qu'il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer un avenant conforme au projet ci-annexé qui reprend les éléments mentionnés ci-dessus, cet avenant devant par ailleurs être signé par les représentants d'ERDF et d'EDF.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à signer un avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité passé avec ERDF et EDF conforme au projet annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,
Daniel JOFFROY.



**AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
du 14 NOVEMBRE 2013**

Entre les soussignés :

- **Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76)**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représentée par son Président, **Monsieur Daniel JOFFROY**, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 14/11/2013, domicilié à 76000 Rouen , 5 Boulevard de la Marne,

ci-après désigné l'« **Autorité Concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

- **Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**, gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est Tour Winterthur, 102 terrasse Boieldieu, 92085 La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par **M. XXX XXX**, Directeur régional XXX, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le XX XX XXXX par XXX XXX, Directeur interrégional XXX, faisant élection de domicile à XXX,

ci-après désignée le « **Concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité,

et

- **Electricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 930 004 234 euros, ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par **M. XXX XXX**, Directeur XXX, faisant élection de domicile à XXX,

ci-après désignée le « **Concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente,

l'Autorité Concédante et le Concessionnaire étant ci-après désignés les « Parties ».

Préambule et objet

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et ERDF ont signé le 18 septembre 2013 un protocole d'accord sur la période tarifaire 2014-2017 afin de renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ERDF au service de la qualité du service concédé (ci-après désigné le « **Protocole** »).

La FNCCR et ERDF ont exprimé leur attachement au modèle concessionnaire français, à la fois national/régulé et local/concessif. Elles ont affirmé la volonté de le rénover en intégrant l'évolution du contexte tarifaire et sur la base des recommandations exprimées par la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2013. La qualité des relations entre l'Autorité Concédante et le Concessionnaire est essentielle à l'efficacité du service public concédé.

Par le présent avenant, les Parties conviennent d'adapter au Protocole, en tant que de besoin, la convention de concession signée le 25 février 1994 pour une durée de 25 ans ainsi que son cahier des charges (ci-après désignés ensemble le « **Contrat de Concession** »).

Le présent avenant a pour objet de rendre les stipulations du Protocole applicables au Contrat de Concession. Celles-ci portent sur :

- l'amélioration de la programmation et la coordination des investissements réalisés sur les réseaux publics de distribution d'électricité par le Concessionnaire et par les Autorités Concédantes, dans un souci d'amélioration de la qualité et d'optimisation des ressources concourant au financement de la distribution ;
- l'adaptation de la redevance de concession par modification de l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession ;
- l'amélioration continue de la précision des données patrimoniales et des éléments d'exploitation de la concession transmis par le Concessionnaire à l'Autorité Concédante ;
- le développement de partenariats locaux plus étroits entre les Autorités Concédantes et le Concessionnaire sur les échanges de données cartographiques.

Article 1^{er} – Programmation et coordination des investissements

Afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (NOME), les Parties s'engagent à promouvoir une meilleure convergence sur les priorités et les programmes d'investissements.

Les Parties conviennent d'établir un programme prévisionnel coordonné de développement et de modernisation des réseaux. Ce programme porte sur quatre ans, couvrant ainsi la période 2014 - 2017. Il est défini, suivi et évalué dans le respect des stipulations ci-après.

Ce programme couvrira les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la zone de desserte du Concessionnaire (hors ELD), dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession.

Ce programme distinguera, conformément à l'annexe 1 du Protocole :

- la phase d'orientations générales ;
- le diagnostic ;
- la détermination des priorités d'investissement sur 4 ans ;
- l'identification des principaux chantiers correspondants, au moins sur les trois premières années.

La valorisation financière à N+1 du programme coordonné de développement et de modernisation des réseaux (précisant les montants prévisionnels selon les finalités exposées au 1.1-iii du Protocole) et les montants bruts (tous financements confondus) des principaux chantiers localisés interviendra lors de sa déclinaison à l'occasion de chaque conférence NOME, en cohérence avec le niveau tarifaire.

Ce programme, élaboré conjointement par l'Autorité Concédante et le Concessionnaire, est indicatif dans la mesure où il est fonction des ressources financières mobilisables par les Parties.

Une actualisation pourra avoir lieu également à mi-période tarifaire, en fonction de contraintes externes (écarts à des prévisions de raccordements, modifications réglementaires, gestion d'aléas climatiques, etc.) et des bilans des investissements réalisés sur les deux années écoulées (élaborés par l'Autorité Concédante conformément à la loi, notamment à partir des comptes rendus de la politique d'investissement et de développement des réseaux produits par le Concessionnaire).

Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau;
- des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).

Ces priorités sont décrites et font l'objet d'un chiffrage en volume (non financier). L'objectif du programme est de mettre en œuvre les priorités ainsi définies sur les 4 ans.

Le suivi et l'évaluation du programme sont organisés de la façon suivante :

Pour chacune des priorités, sont définis :

- un indicateur de suivi de réalisation de la priorité,
- un indicateur d'évaluation de l'efficacité.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation sont présentés à l'annexe 1 au Protocole pour les priorités les plus courantes. Ces priorités et indicateurs auront été éventuellement ajustés et complétés à partir des expérimentations prévues par le Protocole, sans préjudice des dispositions existant dans le Contrat de Concession (notamment ses annexes) à la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Les Parties pourront définir d'autres priorités et d'autres indicateurs, spécifiques à la concession.

La réalisation et l'efficacité du programme sont appréciées dans le bilan établi en concertation entre l'Autorité Concédante et le Concessionnaire.

Article 2 – Dispositions particulières relatives à la redevance de concession

Après le B) du paragraphe 2.3 de l'article 2 de l'annexe 1 au cahier des charges sont insérés un C) et un D) rédigés comme suit :

« **C)** Nonobstant les dispositions qui précèdent, le montant annuel de la part **R2** exigible au titre des exercices 2014 à 2017 sera déterminé comme suit, conformément au protocole d'accord FNCCR-ERDF sur la période tarifaire 2014-2017 signé le 18 septembre 2013.

Le montant à verser par le concessionnaire au titre de chaque exercice N sera égal à la moyenne des montants suivants :

- Chacune des parts R2 versées au titre des exercices 2010 à 2013 inclus ;
- Chacune des parts R2 calculées conformément au B) ci-dessus, à partir de 2014 et jusqu'à l'année N incluse.

Les montants ainsi calculés s'entendent comme incluant les parts de la majoration pour départementalisation affectées à la part R2 par l'autorité concédante, sans préjudice des dispositions prévues au D) ci-après.

D) En cas d'extension du périmètre de la concession (intégration de communes ou d'EPCI), l'augmentation de la part **R2** de la redevance de concession calculée au titre de l'année N sera liée aux dépenses d'investissement supplémentaires sur la concession, à la variation du facteur $(1 + P_C/P_D) \times (0,005 \times D + 0,125)$, ainsi qu'à l'application éventuelle de la majoration pour départementalisation, dans les conditions précisées ci-après, et en tenant compte des taxes communales sur la consommation finale d'électricité perçues par l'Autorité Concédante sur le territoire des communes nouvellement intégrées dans la concession.

Dans ce cas, la part **R2** de la redevance de concession calculée au titre de l'année N, hors affectation de l'éventuelle majoration pour départementalisation, ne pourra pas être supérieure à 1,5 fois la part R2 calculée au titre de l'année précédant la première extension du périmètre de la concession à compter du 1^{er} janvier 2014. Le montant ainsi calculé au titre de l'année N sera pris en compte dans le calcul de la moyenne prévue au C) ci-dessus.

En cas d'extension du périmètre de la concession à l'ensemble des communes desservies par ERDF dans le département, la part R2 de la redevance de concession exigible au titre du seul premier exercice postérieur à cette extension sera déterminé conformément au C) ci-dessus et complétée de la fraction de la majoration pour départementalisation affectée à cette part. »

Article 3 – Données financières et patrimoniales de la concession

3.1 Evolution de la présentation des données financières produites dans le compte-rendu d'activité de concession

3.1.1 Principes

Le Concessionnaire transmettra les éléments d'exploitation en conformité avec les stipulations du Protocole et du Contrat de Concession. Sans préjudice d'une évolution légale, réglementaire ou résultant d'un arrêt de principe du Conseil d'Etat, cette transmission s'opèrera, pour les actions prévues au 3.1.2 ci-après, à la maille de la concession, en préservant le principe d'une solidarité entre les territoires, et en tenant compte des particularités physiques, économiques et juridiques de la distribution publique d'électricité. Ainsi, certaines activités du service public concédé relèvent de périmètres supérieurs à celui du Contrat de Concession et ne peuvent donner lieu qu'à une affectation par répartition. Il en est ainsi, par exemple, de l'achat des pertes, de la force d'intervention rapide, des postes sources et des frais de structure lorsqu'ils sont identifiés à un niveau lié à l'organisation du distributeur, en matière de conduite des réseaux (agences de conduite régionales), d'exploitation et de maintenance, d'ingénierie et de cartographie et de raccordements. Pour ces activités, la définition et la valeur des clés de répartition seront précisées à l'Autorité Concédante.

La démarche d'amélioration continue du Concessionnaire s'appuiera à la fois sur :

- la réorganisation territoriale du Concessionnaire et la mise en œuvre de nouveaux outils d'exploitation, d'équipements ou de systèmes d'information, qui constituent autant d'opportunités pour adapter et améliorer la présentation des éléments d'exploitation au périmètre de la concession ; et
- le besoin de permanence des méthodes, souhaitée par la majorité des Autorités Concédantes et repris par les juridictions financières.

3.1.2 Actions d'amélioration

Dans ce cadre, afin d'améliorer la précision et la compréhension des éléments d'exploitation au périmètre de la concession, le Concessionnaire s'engage à apporter les améliorations ci-après, au plus tard dans le compte-rendu annuel de concession (ci-après désigné « le CRAC ») relatif à l'exercice comptable 2015 :

- mise à disposition d'éléments comptables supplémentaires à partir de la comptabilité générale du Concessionnaire, au minimum afin de détailler le poste « autres consommations externes » ; le Concessionnaire précisera à l'Autorité Concédante, au plus tard le 30 juin 2014, la liste des comptes du poste susvisé qui seront communiqués dans le CRAC de l'exercice 2015 ;
- en complément, communication à l'Autorité Concédante d'une liste d'activités valorisées au périmètre de la concession à partir d'une approche par finalité ; dès le CRAC portant sur l'exercice 2015, seront visées a minima les dépenses de maintenance et d'exploitation des réseaux HTA et BT, constituées à la fois de dépenses « charges de personnel » et « autres charges » ;
- répartition des charges d'exploitation pour chaque concession à partir du périmètre des 25 directions régionales du Concessionnaire nouvellement créées, sur la base des informations financières disponibles à ce périmètre ;

- organisation du Concessionnaire pour la collecte d'une information complémentaire dans le système d'information (la donnée concession) portant sur des achats de maintenance préventive et curative relevant directement d'une concession, tout en rappelant que le fait générateur de la majorité des charges d'exploitation se situe à une maille supérieure à la maille d'une concession et ne peut être collectée à la maille d'une concession (dans ce cas ces charges sont affectées par répartition au périmètre de la concession, ainsi que précisé ci-dessus) ;
- amélioration de la finesse de la collecte des informations liées aux interventions techniques, par la saisie de la concession, en s'appuyant sur le déploiement de nouvelles solutions de mobilité pour les techniciens du Concessionnaire ;

Avant l'échéance de transmission du CRAC de l'exercice 2015, le Concessionnaire s'engage à partager une fois par an avec l'Autorité Concédante l'avancement des travaux d'amélioration. En cas de modification apportée à la présentation des données exposées dans le CRAC, le Concessionnaire s'engage à en informer préalablement l'Autorité Concédante et à expliquer les modifications apportées.

Le Concessionnaire s'engage à mettre en place un recalage des données antérieures (pro-forma), au moins pour l'année N-1, de manière à permettre les comparaisons inter-exercices, sous réserve de la faisabilité technique de production des pro-forma.

3.2 Evolution de l'élaboration et de la présentation des données patrimoniales dans les CRAC

Le Concessionnaire s'engage dans une démarche d'amélioration dans les modalités de gestion des actifs de concession non localisés, permettant un meilleur suivi technique et comptable par type d'ouvrages et par commune.

Dans le cadre de cette démarche et dans les conditions stipulées par le Protocole, le Concessionnaire prend les engagements suivants :

- Mise en place d'un inventaire localisé et valorisé de l'ensemble des transformateurs HTA/BT en exploitation à la maille de la commune au 1^{er} janvier 2015 (§ 3.2.1 du Protocole) ;
 NOTA : Les changements de localisation des transformateurs étant à l'initiative à la fois du Concessionnaire et de l'Autorité Concédante, les Parties s'engagent à recourir aux documents justificatifs des mouvements, du rythme de transmission, des modalités d'archivage et du niveau d'information fourni (§ 3.2.1 du Protocole), lorsque ces documents auront été standardisés entre la FNCCR et ERDF ;
- Mise en place progressive d'un suivi détaillé des colonnes montantes, à compter du 1^{er} janvier 2014, au travers de l'enregistrement de la totalité des flux entrants (nouvelles colonnes ou colonnes rénovées et intégrées dans la concession) dans un système d'information technique développé par ERDF à cet effet (§ 3.2.2 du Protocole) ;
- En matière d'inventaire et de suivi des branchements, les évolutions d'élaboration et de présentation des données patrimoniales sont conditionnées aux études mentionnées dans le Protocole (§ 3.2.3). Il s'agit, d'une part, d'une étude sur les modalités d'un inventaire des branchements et des coûts associés et, d'autre part, une étude qui sera lancée par ERDF courant 2014 pour définir les besoins et spécifications d'un outil technique qui permettrait de décrire individuellement les flux de nouveaux branchements, le coût de mise en place d'un tel outil, ainsi que les modalités de collecte des données associées. Les conclusions de ces études seront communiquées à la FNCCR et tenues à la disposition de l'Autorité Concédante ;

- Transmission à l'Autorité Concédante d'une information patrimoniale localisée par commune au fil du déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la concession ;
- Communication à l'Autorité Concédante d'une information individualisée à la maille de la concession sur l'avancement du chantier (taux d'écart) qu'il a engagé concernant le rapprochement détaillé des bases technique et comptable et la résorption des écarts associés.

Pour les ouvrages en HTA, ERDF s'engage d'ici fin 2014 à une résorption des écarts supérieurs à 2%.

Pour les ouvrages BT, ERDF s'engage d'ici fin 2014 à une résorption des écarts supérieurs à 5%, et d'ici fin 2015, à une résorption des écarts supérieurs à 2 %.

Article 4 – Echanges de données cartographiques entre le Concessionnaire et l'Autorité Concédante

4.1 Sur la cartographie du réseau à moyenne échelle

Le Concessionnaire enrichira les données cartographiques, communiquées annuellement à l'Autorité Concédante dans les conditions de l'article 32B du cahier des charges de concession, des données supplémentaires visées par le Protocole (§ 4 .1), selon un calendrier qui dépendra des développements informatiques éventuellement nécessaires. Les données mentionnées au présent article s'inscrivent dans le cadre d'une transmission au format informatique SHAPE (standard reconnu).

Les données supplémentaires visées sont les suivantes :

- les nombres et puissances des transformateurs installés dans les postes HTA/BT,
- la longueur électrique des lignes et canalisations HTA et BT,
- l'identification des remontées aéro-souterraines (RAS),
- l'année de pose (quand disponible) des organes de coupure (armoires HTA et interrupteurs aériens HTA),
- le nom de la commune pour les objets dits ponctuels (postes de distribution, armoires HTA, interrupteurs aériens HTA).

La liste des données cartographiques communiquées par le Concessionnaire en moyenne échelle à l'Autorité Concédante figure en annexe au présent avenant.

En complément, le Concessionnaire engage des études sur :

- la communication d'un complément sur la télécommande des organes de coupure présents à l'intérieur des postes HTA/BT,
- la communication du code INSEE pour les objets ponctuels précités et des codes INSEE pour les objets linéaires (tronçons HTA et BT).

Le Concessionnaire transmettra à l'Autorité Concédante les conclusions de ces études.

A cet effet, le Concessionnaire s'engage à signer avec l'Autorité Concédante une convention sur le modèle qui sera proposé par la FNCCR et ERDF, sans préjudice des modalités déjà convenues localement.

Cette convention aménagera par ailleurs les conditions d'utilisation et de diffusion de la cartographie du réseau à moyenne échelle afin de permettre à l'Autorité Concédante de communiquer à des collectivités publiques de son périmètre, pour un usage non commercial, la cartographie du réseau à moyenne échelle transmise par le concessionnaire. Il est entendu que, dans ce cadre, l'Autorité Concédante informera systématiquement le Concessionnaire des communications de la cartographie du réseau à moyenne échelle qu'elle aura effectuées. Le Concessionnaire fera de même lorsqu'il aura été sollicité par une collectivité.

4.2 Sur la cartographie du réseau à grande échelle

En vue de promouvoir un meilleur partage de la cartographie du réseau à grande échelle, le Concessionnaire s'engage à signer avec l'Autorité Concédante une convention sur le modèle qui sera proposé par la FNCCR et ERDF, définissant les modalités d'échanges portant sur les plans à grande échelle pour les ouvrages réalisés par chacune des parties.

Cette convention organisera les modalités selon lesquelles les parties se mettront réciproquement et gratuitement à disposition, les plans à grande échelle (fonds de plan et réseaux existants, réseaux construits et modifiés par chacun des maîtres d'ouvrages) dont elles disposent sur l'emprise de leurs travaux respectifs, contribuant ainsi à la constitution de la cartographie à grande échelle conforme aux exigences réglementaires.

A la demande de l'Autorité Concédante, pour compléter ces modalités d'échanges gratuites, le Concessionnaire lui fournira à titre gratuit l'accès à un service de consultation à distance de la cartographie à grande échelle sur le périmètre de la concession, à son seul usage, avec mise à jour semestrielle.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur lorsque, cumulativement, il aura été transmis à la Préfecture de Seine-Maritime et que, conformément à l'article 6.2 du Protocole, la FNCCR et ERDF auront constaté de façon contradictoire, au plus tard le 1^{er} mars 2014, que la somme des parts R2 des redevances de concession associées aux contrats de concession pour lesquels les autorités concédantes auront signé un avenant conforme au modèle prévu par le protocole précité représente 90 % ou plus du montant total des parts R2 des redevances de concession payées au titre de l'exercice 2012. Ce constat devra en outre avoir été formalisé entre la FNCCR et ERDF par échange de courriers listant les autorités concédantes ayant signé un tel avenant avec le Concessionnaire.

Si ce constat ne peut être réalisé à la date du 1^{er} mars 2014, le présent avenant sera considéré comme nul et non avenu.

Article 6 – Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée de quatre années civiles, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 7 – Enregistrement

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des Parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, relié par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition, et signé seulement à la dernière page,

A Rouen, le 14 novembre 2013.

Pour l'Autorité Concédante,

Le Président du SDE76

Pour le Concessionnaire,

Le Directeur ERDF

Le Directeur EDF

Daniel JOFFROY

Annexe - Liste des données cartographiques communiquées par le Concessionnaire en moyenne échelle à l'Autorité Concédante (au format SHAPE)

Poste Source

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Nom	Nom du poste source = codification nationale RTE du poste source

Poste de distribution publique

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Nom	Nom du poste = nom dit en clair Le nom des postes clients consommateurs et producteurs n'est pas renseigné
Commune	Nom de la commune A venir sous réserve de faisabilité : code INSEE
Fonction	Fonctions du poste : <ul style="list-style-type: none"> • Inconnu • Distribution Publique • Client HTA • Distribution Publique - Client HTA • Répartition • Production • Transformation HTA/HTA • DP - Client HTA - Production • Client HTA - Production • DP - Production
Type	Type du poste : <ul style="list-style-type: none"> • Inconnu • CH - Cabine Haute • CB - Cabine Basse • IM - En Immeuble • EN - En Terre • CC - Cabine De Chantier • UC - Urbain Compact • RC - Rural Compact • UP - Urbain Portable (PAC) • RS - Rural poste socle • DI - Divers • SA - Poste Au Sol Simplifié de Type A • SB - Poste Au Sol Simplifié de Type B • H6 - Poteau H61 • PO - Poteau non H61
Transformateur (s)	Nombre et puissances (kVA) des transformateurs installés Non renseigné pour les postes clients consommateurs et producteurs
Télécommande	Présence (oui/non) d'une télécommande des organes de coupure présents à l'intérieur du poste Non renseigné pour les postes clients consommateurs et producteurs

Armoire HTA

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Nom de l'armoire	Nom de l'armoire
Commune	Nom de la commune A venir sous réserve de faisabilité : code INSEE

Année de pose	Date de construction (si disponible)
Type	Type d'armoire : <ul style="list-style-type: none"> • Manuelle • Manuelle à 3 interrupteurs • Manuelle avec dérivation • Télécommandée • Télécommandée à 3 interrupteurs • Manuelle à 4 interrupteurs • Télécommandée à 4 interrupteurs

Appareil de coupure aérien HTA

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Commune	Nom de la commune A venir sous réserve de faisabilité : code INSEE
Année de pose	Date de construction (si disponible)
Automatisme	ouverture en creux de tension indique un IACT
Télécommande	Présence d'une télécommande (oui/non)

Tronçon aérien HTA

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Année de pose	Date de construction (si disponible)
Désignation	Section, matière et technologie du câble <u>Exemples :</u> - T 150 AL : Torsadé, de section 150, en aluminium - 54 AM : « fil nu », de section 54, en Almelec
Longueur	Longueur électrique (en mètre)
Commune(s)	A venir sous réserve de faisabilité : code(s) INSEE

Tronçon souterrain HTA

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Année de pose	Date de construction (si disponible)
Désignation	Section, matière et technologie du câble <u>Exemples :</u> - 150 AL S6: câble, de section 150, en aluminium, technologie : S6 - Synthétique HN-33 S26 - 240 AL SO: câble, de section 240, en aluminium, technologie : SO - Isolation Synthétique UTE C 33-223 Câble 2000
Longueur	Longueur électrique (en mètre)
Commune(s)	A venir sous réserve de faisabilité : code(s) INSEE

Tronçon aérien BT

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Année de pose	Date de construction (si disponible)
Désignation	Section, matière et technologie du câble <u>Exemples :</u> - T 70 AL : Torsadé, de section 70, en aluminium - 3 x 75 CU + 48 CU: « fil nu », 3 conducteurs de phase de section 75, en cuivre + 1 conducteur de neutre de section 48, en cuivre
Type	<ul style="list-style-type: none"> • « aérien » pour aérien nu • « torsadé » pour torsadé
Longueur	Longueur électrique (en mètre)
Commune(s)	A venir sous réserve de faisabilité : code(s) INSEE

Tronçon souterrain BT

ATTRIBUT	DESCRIPTION
Année de pose	Date de construction (si disponible)
Désignation	Section, matière et technologie du câble <u>Exemple :</u> - 3 x 240 AL + 95 AL : 3 conducteurs de phase de section 240, en aluminium + 1 conducteur de neutre de section 95, en aluminium
Longueur	Longueur électrique (en mètre)
Commune(s)	A venir sous réserve de faisabilité : code(s) INSEE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 49

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER L'AVENANT AUN CONTRAT DE
CONCESSION AVEC GRDF CONCERNANT
L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE
TROUVILLE-ALLIQUERVILLE**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT AUN CONTRAT DE CONCESSION AVEC GRDF CONCERNANT L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une extension de la desserte en gaz est nécessaire sur la commune de TROUVILLE-ALLIQUERVILLE pour alimenter la jardinerie Desjardins et éventuellement le centre bourg, mais que la commune ne figure pas au traité de concession historique passé entre GDF et le SDE76 le 5 juillet 2004.

Compte tenu que :

- la commune de TROUVILLE-ALLIQUERVILLE bénéficie d'un réseau de gaz naturel posé en 1950 et utilisé pour relier les réseaux de distribution des communes d'ALVIMARE et de LANQUETOT,
- cette distribution publique n'a toutefois pas donné lieu à l'époque à la signature d'un contrat de concession,
- le SDE76 est autorité concédante pour la distribution publique de gaz depuis le 1^{er} juin 2012 par arrêté préfectoral du 29 mai 2012 et représente donc la commune de TROUVILLE-ALLIQUERVILLE,


Monsieur le Président propose, en application de l'article L2224-31 III du CGCT, de signer un avenant au traité de concession afin d'y intégrer la commune de TROUVILLE-ALLIQUERVILLE et de régulariser la situation. Il donne lecture dudit avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'avenant précité,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.





**AVENANT N° 2
AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA
DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL CONCLU
LE 5 JUILLET 2004**

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine Maritime**, représenté par Daniel JOFFROY, Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 14 novembre 2013, visée par la préfecture le, accompagnée des pièces du projet d'avenant

Désignée ci-après par l'appellation « SDE76»

et

GrDF, Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet – PARIS (9eme), représentée par Monsieur Patrick BONNEAU, Directeur Est et Nord-Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Madame Sandra LAGUMINA, Directeur Général, en date du 17 avril 2013,

Désignée ci-après par l'appellation «GrDF»

EXPOSE

- Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel signé entre le SDE76 et Gaz de France le 5 juillet 2004.
- Vu le transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GrDF au 1^{er} janvier 2008 (article 14 de la loi n°2004-803 du 09 août 2004 modifiée).
- Compte tenu que :
 - La commune de Trouville-Alliquerville bénéficie d'un réseau de gaz naturel, posé en 1950,
 - Cette distribution publique n'a toutefois pas donné lieu à l'époque à la signature d'un contrat de concession,
 - Le SDE76 est autorité concédante pour la distribution publique de gaz depuis le 1^{er} juin 2012 par arrêté préfectoral du 29 mai 2012 et représente donc la commune de Trouville-Alliquerville,

les parties ont manifesté leur volonté commune de régulariser cette situation sous la forme d'un avenant au traité de concession signé entre le SDE76 et Gaz de France le 5 juillet 2004, intégrant la commune de Trouville-Alliquerville au périmètre de la concession.

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

A la liste des communes régies par le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel du SDE76, il y a lieu d'ajouter la commune de Trouville-Alliquerville.

Article 2 :

Pour la commune de Trouville-Alliquerville, le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz signé entre le SDE76 et Gaz de France le 05/07/2004, s'applique dans son intégralité à l'exception de :

- la durée de concession qui commencera à courir du jour où le SDE76 aura accompli les formalités propres à rendre cet avenant exécutoire selon les articles L 2131-1 à 2131-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui aura pour terme celui du contrat de concession liant le SDE76 et GrDF.

Fait à Rouen

Le

Pour l'autorité concédante,
Le Président du SDE76

Pour le Concessionnaire,
Le Directeur Est et Nord-Ouest de GrDF

Daniel JOFFROY

Patrick BONNEAU

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 50

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**NOUVELLE DELEGATION DU SERVICE
PUBLIC DU GAZ EN RESEAU : CHOIX DU
MODE DE DELEGATION – APPROBATION DU
RAPPORT PREALABLE ET DU DOSSIER DE
CONSULTATION (6^{ème} délégation : 2014-01)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : NOUVELLE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RESEAU : CHOIX DU MODE DE DELEGATION – APPROBATION DU RAPPORT PREALABLE ET DU DOSSIER DE CONSULTATION (6^{ème} délégation : 2014-01)

Après recensement des communes demandant à bénéficier d'une desserte gazière dans un avenir proche, deux nouvelles communes (MARTAINVILLE-EPREVILLE et GRUCHET-SAINT-SIMEON) ont souhaité être desservies et participer au prochain appel d'offres.

Pour alimenter MARTAINVILLE-EPREVILLE en gaz, il est nécessaire d'ajouter les communes de BOIS-D'ENNEBOURG, BOIS-L'EVEQUE et SERVAVILLE-SALMONVILLE, de façon à pouvoir raccorder la commune demandeuse au réseau gaz naturel le plus proche.

Suite à l'ouverture des marchés de l'énergie, l'extension de la concession gaz à de nouvelles communes doit faire l'objet d'une mise en concurrence sous forme de Délégation du Service Public.

La procédure de passation des contrats de délégation du gaz sera celle définie aux articles : L1411-1 à L 1411-11, R1411-1 à R1411-2 et D1411-3 à D1411-5 du C.G.C.T.

Préalablement à une telle procédure, en application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Cette Commission Consultative réunie le vendredi 3 octobre 2008 a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession de préférence à la création d'une régie.

Dans son rapport sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau concernant les 150 nouvelles communes, le Président propose :

- de ne pas créer de régie pour l'exploitation des nouveaux réseaux,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 25 à 30 ans (*la durée sera déterminée après analyse des propositions issues de la mise en concurrence*) auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :
 - ✓ le contrat sera aux risques et périls du délégataire,
 - ✓ le périmètre de la délégation sera le territoire des communes, un lot sera proposé par commune candidate ou par grappe de communes pour favoriser le développement du gaz naturel,
 - ✓ la durée de la concession sera de 25 ou 30 ans, suivant le résultat de la mise en concurrence,

- ✓ pour le gaz : les gaz naturels butane ou propane seront admis, (gaz combustible),
- ✓ pour le mode de rémunération : facturées aux clients desservis, au KWH de gaz consommé avec un abonnement semestriel,
- ✓ proposition de subvention du SDE76 pour les communes où le B/I est négatif,
- ✓ à la charge du délégataire :
 - commercialisation préliminaire,
 - étude et conception du réseau,
 - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et/ou interconnexion avec le réseau du GRT gaz naturel),
 - mise en gaz, approvisionnement, mise en service,
 - extension, densification pendant toute la durée de la concession,
 - entretien, renouvellement, réparation,
 - facturation, service clientèle,
 - étude spécifique à la demande du SDE, des abonnés,
 - rapport annuel sur la gestion du service.

Ensuite le Président présente les composantes principales du dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre.

Ce dossier comprendra :

- les modalités de présentation des offres,
- un projet de cahier des charges,
- un projet de règlement du service,
- des informations concernant les caractéristiques du service à mettre en place.

Chaque commune représentera un lot et la réponse en grappe de communes sera admise, le présent appel d'offres sera limité aux communes suivantes : MARTAINVILLE-EPREVILLE, GRUCHET-SAINT-SIMEON, BOIS-D'ENNEBOURG, BOIS-L'EVEQUE et SERVAVILLE-SALMONVILLE, qui, après analyse par les services du Syndicat Départemental, ont actuellement un potentiel conséquent pour bénéficier d'une proposition d'un opérateur. Les candidats auront toute latitude pour présenter une offre pour un ou plusieurs lots sans limitation autre que celle afférente à leur capacité à assurer les prestations proposées avec des mises en gaz dans un délai maximal de quatre ans.

Le jugement des offres examinées pour chaque commune individuellement portera sur les critères suivants :

- périmètre desservi mesuré en nombre d'habitations,
- linéaire de réseaux minimum posé dans les 4 ans,
- densité linéaire de logement déclenchant une opération d'investissement,
- conditions techniques de stockage avec ou sans enfouissement des cuves de desserte et d'exploitation,
- échéancier de réalisation des travaux,
- conditions tarifaires proposées aux futurs abonnés et la mise en place d'un tarif social,
- conditions tarifaires pour la desserte des lotissements avec une densité linéaire plus importante garantie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport du Président sur le principe de la Délégation du Service Public du Gaz en réseau pour les communes ayant délibéré favorablement,
- DECIDE de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 25 ou 30 ans, le choix de la durée sera fait à l'issue de la mise en concurrence,
- APPROUVE les caractéristiques principales et le Dossier de Consultation des opérateurs qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre pour la 6^{ème} délégation - 2014-01,
- AUTORISE le Président à lancer la procédure de mise en concurrence pour les 5 communes de la liste, sous réserve de l'obtention des dernières délibérations en attente,
- FIXE les conditions de participations suivantes : conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, le SDE76 se propose de contribuer au financement de l'opération de desserte. Son éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 51

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG D'ARGUEIL)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG D'ARGUEIL)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région d'ARGUEIL vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 52

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE BELLECOMBRE-
LONDINIÈRES-NEUFCHATEL)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE BELLENCOMBRE-LONDINIÈRES-
NEUFCHATEL)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de BELLENCOMBRE-LONDINIÈRES-NEUFCHATEL vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 53

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE DARNETAL)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE DARNETAL)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de DARNETAL vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 54

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRE (SIE DE FONTAINE LE BOURG)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILIEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIE DE FONTAINE LE BOURG)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIE de la région de FONTAINE LE BOURG vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre
tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.

A circular stamp with the text "SYNDICAT DEPARTEMENTAL De la Seine-Maritime" around the perimeter and a small star at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 55

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SMERG DE
FONTAINE LE DUN)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SMERG DE FONTAINE LE DUN)

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SMERG de la région de FONTAINE LE DUN vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 56

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE GOURNAY-EN-BRAY)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE GOURNAY-EN-BRAY)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de GOURNAY-EN-BRAY vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 57

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIE DE TOTES)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIE DE TOTES)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Enfin, Monsieur le Président précise que le personnel non titulaire doit être repris jusqu'au terme de son contrat initial, dans les conditions d'emploi qui sont les leurs, dans le contexte présenté ci-dessus, pour effectuer les travaux administratifs liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIE de la région de TOTES vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat en cours, permettant la reprise de l'agent non-titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 58

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRE (SIERG D'AUMAIE-BLANGY-
NEUFCHATEL)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG D'AUMALE-BLANGY-NEUFCHATEL)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région d'AUMALE-BLANGY-NEUFCHATEL vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 59

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE LA
BOUCLE D'ANNEVILLE)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
2^{EME} CLASSE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE LA BOUCLE D'ANNEVILLE)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de LA BOUCLE D'ANNEVILLE vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre
tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 60

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR
PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE DE
LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SMERG DE CANY-VALMONT)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SMERG DE CANY-VALMONT)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SMERG de la région de CANY-VALMONT vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 61

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE
CAUDEBEC-EN-CAUX)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE CAUDEBEC-EN-CAUX)

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de CAUDEBEC-EN-CAUX vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre
tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 62

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE
PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA
DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES
(SIERG DE CLEON)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE CLEON)

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de CLEON vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'attaché principal permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 63

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR
PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA
DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES
(SMERG DE DOUDEVILLE-OURVILLE-
FAUVILLE)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SMERG DE DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE)

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SMERG de la région de DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 64

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SMERG D'ENVERMEU)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SMERG D'ENVERMEU)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SMERG de la région d'ENVERMEU vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

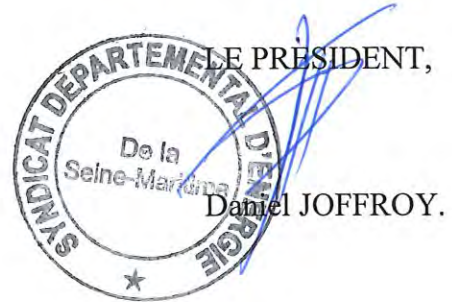
Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,
Daniel JOFFROY.

A circular stamp with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "De la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 65

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SME D'EU)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SME D'EU)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SME de la région d'EU vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 66

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE FECAMP)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
2^{EME} CLASSE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES
SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG DE FECAMP)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de FECAMP vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 67

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE GOURNAY-EN-BRAY)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE GOURNAY-EN-BRAY)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de GOURNAY-EN-BRAY vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.


Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre
tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.

A circular stamp with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL GÉNÉRAL DE LA SEINE-MARITIME" around the perimeter. In the center, it says "De la Seine-Maritime" and has a small star at the bottom.

Code Général
Des Collectivités
REÇU LE
29 NOV. 2013
Territoriales
PREFECTURE DE LA
SEINE-MARITIME

A rectangular stamp with a double border. The text is arranged as follows: "Code Général" on the left, "Des Collectivités" at the top, "REÇU LE" in large letters, "29 NOV. 2013" in a central box, "Territoriales" on the right, and "PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME" at the bottom.

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 68

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR
PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE DE
LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE PAVILLY)**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS
PRIMAIRES (SIERG DE PAVILLY)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de PAVILLY vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1^{er} janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 69

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU
SDE76**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée vient de créer les emplois suivants au SDE76, afin de pouvoir accueillir les agents des syndicats primaires dans le cadre de la dissolution :

- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 5 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 8 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 5 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe – 6 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe – 24 heures hebdomadaires,
- 1 attaché principal – 5 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 15 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur principal – 35 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 15 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe – 15 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe – 5 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 9 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur – 15 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 9 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 12 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif – 28 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe – 8 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 12 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 7 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur – 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	3	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	5	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Attaché principal	A	1	5 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	24 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	5 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	12 heures
Rédacteur	B	2	15 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	12 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	9 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	7 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	28 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	6 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	5 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	8 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	15 heures

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois de SDE76 ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014,
- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2014 chapitre 012 du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 70

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
RECOURIR AUX EMPLOIS DITS D'ACTIVITE
ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA
DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR AUX
EMPLOIS DITS D'ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA
DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'autoriser le SDE76 à recourir à des emplois dits « d'activité accessoire », dans les syndicats qui les avaient mis en place, pour faire face aux tâches liées à la dissolution.

Egalement, le régime dit d'activité accessoire sera proposé à l'agent intercommunal du SIE de la région de ROUMARE ET DE LA FORET VERTE qui bénéficie déjà d'un emploi permanent au SDE76 et dont le temps non complet de 5 heures ne peut être repris au SDE76.

Emploi	Nombre d'heures	Rémunération (brut fiscal)
Attaché	6	169,96 € mensuels
Attaché Principal	6	610,00 € mensuels
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	6	411,96 € mensuels
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	5	211,07 € mensuels
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	5	245,40 € mensuels
Rédacteur	10	807,81 € mensuels
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	9	398,97 € mensuels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	6	66,31 € mensuels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	15	684,62 € mensuels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5	207,04 € mensuels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5	347,40 € mensuels

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à recourir aux emplois dits d'activité accessoire, pour les seuls besoins liés à la dissolution,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 71

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
D'INSTAURER L'INDEMNITE FORFAITAIRE
POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.)
DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE DANS LE
CADRE DE LA DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'INSTAURER L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.) DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Pour permettre le maintien de la rémunération des agents des syndicats primaires transférés au sein du SDE76, Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'instaurer la prime « indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) » au bénéfice des seuls agents transférés au SDE76 et qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

VU l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

VU les crédits inscrits au budget.

Monsieur le Président propose d'instituer, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, le régime indemnitaire I.F.T.S. au profit des seuls agents des syndicats primaires transférés au sein du SDE76 qui bénéficiaient de cette prime dans leur collectivité d'origine (voir tableau des modalités d'attribution ci-dessous).

Filière	Grade	Montant moyen annuel de référence
Administrative	Attaché Principal	1 471.17 €
Administrative	Attaché	1 078.72 €
Administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	857.82 €
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (à partir du 5 ^{ème} échelon)	857.82 €
Administrative	Rédacteur (à partir du 6 ^{ème} échelon)	857.82 €

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8. Il sera proratisé pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

../..

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- la disponibilité de l'agent, son assiduité,
- l'expérience professionnelle
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.
- aux agents assujettis à des sujétions particulières,
- la révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congés de maladie ordinaires n'impliquant pas le demi-traitement (perte uniquement de la journée de carence).

Les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à six mois.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2014 et s'achèveront au 31 mars 2014.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Où cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition du président dans les conditions présentées pour les seuls besoins liés à la dissolution,
- PRECISE que cette prime (IFTS) ne sera attribuée, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, qu'aux seuls agents des syndicats primaires transférés qui bénéficiaient de cette prime dans leur collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 72

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
D'INSTAURER L'INDEMNITE D'EXERCICE DE
MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.) DE LA
FILIERE ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE
DE LA DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'INSTAURER L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.) DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Pour permettre le maintien de la rémunération des agents des syndicats primaires transférés au sein du SDE76, Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'instaurer la prime « indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.) » au bénéfice des seuls agents transférés au SDE76 et qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,

VU l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Monsieur le Président propose d'instituer, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, le régime indemnitaire I.E.M.P. au profit des seuls agents des syndicats primaires transférés au sein du SDE76 qui bénéficiaient de cette prime dans leur collectivité d'origine (voir tableau des modalités d'attribution ci-dessous).

Filière	Grade	Montant moyen annuel de référence
Administrative	Attaché Principal	1 372.04 €
Administrative	Attaché	1 372.04 €
Administrative	Rédacteur principal	1 492.00 €
Administrative	Rédacteur	1 492.00 €
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 478.00 €
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 478.00 €
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 153.00 €
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 153.00 €

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- la disponibilité de l'agent, son assiduité,
- l'expérience professionnelle
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.
- aux agents assujettis à des sujétions particulières,
- la révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congés de maladie ordinaires n'impliquant pas le demi-traitement (perte uniquement de la journée de carence).

Les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à six mois.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2014 et s'achèveront au 31 mars 2014.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Oùï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition du président dans les conditions présentées pour les seuls besoins liés à la dissolution,
- PRECISE que cette prime (IEMP) ne sera attribuée, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, qu'aux seuls agents des syndicats primaires transférés qui bénéficiaient de cette prime dans leur collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M	DM n° 2 2013
---------------------	---------------------------------	-----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice :	137
Nombre de membres présents :	69
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	69
VOTES : Contre :	0
Pour :	69
Date de convocation :	25/10/2013

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN

formant la majorité des Membres en exercice.

OBJET : Vote de la décision modificative n° 2 - Année 2013

76540

SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M

Code INSEE

BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE

DM n°2 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6256 : Missions	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	37 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	381 778,42 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	381 778,42 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	23 526,73 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	23 526,73 €	0,00 €	0,00 €
R-70322 : Droits de stationnement et de location sur le domaine public po	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 871,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 871,00 €
R-73511 : Taxe Syndicale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	557 056,28 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	557 056,28 €
R-7571 : Redevance de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 692,15 €
R-7572 : Redevance dite d'Investissement	0,00 €	0,00 €	143 000,00 €	0,00 €
R-7573 : Redevance Gaz	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 747,40 €
R-7574 : Part couverte par le tarif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	143 000,00 €	29 439,55 €
R-764 : Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	282,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	282,00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	256,32 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	256,32 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	559 405,15 €	143 000,00 €	602 405,15 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2013
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381 778,42 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381 778,42 €
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	84 030,57 €	0,00 €	0,00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 030,57 €
R-4582 : Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 584 030,57 €	0,00 €	1 584 030,57 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	515 808,99 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	515 808,99 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 030,57 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 030,57 €
D-4581 : Dépenses (à subdiviser par mandat)	0,00 €	2 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat - dépenses à subdiviser	0,00 €	2 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582 : Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €
TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat - recettes à subdiviser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €	4 899 839,56 €	0,00 €	3 399 839,56 €
Total Général		3 859 244,71 €		3 859 244,71 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Doudeville, le 14/11/2013
Le Président,



Daniel JOFFROY.

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 14/11/2013

A Doudeville, le 14/11/2013

Nombre de membres en exercice : 137

Nombre de membres présents : 69

Nombre de suffrages exprimés : 69

VOTES : Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 25/10/2013

Les membres du Comité Syndical,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Doudeville, le 14/11/2013

Le Président,

Daniel JOFFROY.

